

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme LISE MARTEL
M. SERGE FILION,
Mme JULIE RUIZ,

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Séance tenue le 22 novembre 2016 à 19 h
l'École de musique Vincent-d'Indy,
628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
Outremont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 22 NOVEMBRE 2016
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MOHAWK KAHNAWAKE..... 5
Chief Christine Zachary-Deom

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL 8
M. Emmanuel Rondia

LES AMIS DE LA MONTAGNE..... 21
Mme Myriam Grondin et M. Mehdi Ghafouri

HÉRITAGE MONTRÉAL..... 29
Mme Claudine Deom et Mme Marie-Odile Trépanier

UNIVERSITÉ MCGILL..... 43
MM. Morty Yalovsky, Robert Couvrette et Cameron Charlebois

M. DENIS ROY..... 52

SÉANCE AJOURNÉE AU 23 NOVEMBRE 2016 À 19 H

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Mesdames et Messieurs, on va commencer si vous voulez bien. D'abord, permettez-moi de me présenter, je m'appelle Yves Lefebvre et je suis président du Conseil du patrimoine culturel du Québec. C'est à nous, le Conseil, qu'a été confié, par le ministre, le mandat de tenir ces consultations publiques sur le *Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*.

10

Donc, je suis accompagné ce soir de trois autres membres du Conseil. À ma gauche, monsieur Serge Fillion qui est urbaniste; à ma droite immédiatement, madame Julie Ruiz qui est professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières; et à l'extrême droite ou à votre gauche, madame Lise Martel qui est avocate. Donc, nous quatre formons, appelons ça le comité d'audition qui au nom du Conseil entendra les citoyens qui voudront bien s'exprimer lors de cette consultation qui, malgré les apparences, revêt un intérêt manifeste. Parce que vous savez, on a dû ajouter une séance d'audition en raison du nombre important de mémoires que nous avons reçus.

15

20

Donc, on a déjà quinze (15) ou seize (16) mémoires écrits, dont certains copieux, et je dirais que tous sont non seulement intéressants, mais denses. On a reçu donc une quinzaine de mémoires. D'autres personnes pourront, et sentez-vous bien à l'aise de le faire à tout moment, intervenir, même si un mémoire écrit n'a pas été présenté.

25

Vous savez, notre but ce n'est pas de faire les choses de façon juridique, là; ce n'est pas notre rôle. Notre but c'est de vous entendre, puis d'intégrer le plus possible, le mieux possible vos commentaires dans l'avis qu'on formulera au ministre ultérieurement.

30

Donc, je parlais d'intérêt, ça ne se mesure pas nécessairement par le nombre de personnes qu'il y a dans la salle, parce que depuis, vous savez c'est la huitième ou la neuvième, plutôt, consultation que nous faisons, nous en avons fait un petit peu partout à travers le Québec au cours des trois dernières années, et il y a un an et demi, peut-être, où on a introduit un questionnaire en ligne.

35

Alors, le questionnaire en ligne a débuté très modestement. Je pense que la première fois on a eu quelque chose comme trente (30) réponses ou quarante (40) réponses, quelque chose comme ça, puis c'est allé en progression. Et cette fois-ci, on est rendu à environ quatre cents (400) personnes qui se sont donné la peine de remplir le questionnaire en ligne. Donc, ça devient significatif, là. À tel point que nous, au Conseil, ça nous pose un petit enjeu. Il va falloir les analyser

40

maintenant ces réponses-là puis les introduire dans un rapport de consultation qui se tient. Mais ça, c'est un autre problème.

45 Je vous rappelle les principales étapes de la consultation que nous menons. Il y a eu déjà, il y a un mois, environ, ici, dans cette même salle, une séance d'information au cours de laquelle nous avons invité les auteurs du plan de conservation, à savoir des professionnels du ministère de la Culture et des Communications, donc, on les a invités à venir vous présenter leur plan de conservation.

50 Le plan de conservation qui découle d'une obligation qui est faite par la loi; la *Loi sur le patrimoine culturel*, qui a été adoptée en 2011 et qui est entrée en vigueur en 2012, prévoit, je le rappelle, que chaque site patrimonial au Québec doit être doté d'un plan de conservation. Un plan de conservation, dans le fond, c'est simplement un document qui contient les orientations gouvernementales ou du ministre pour la gestion du site patrimonial. Pour dire les choses
55 simplement, c'est un document qui dit qu'est-ce qu'on peut faire puis qu'est-ce qu'on ne peut pas faire dans un site patrimonial.

Donc, il y a eu une présentation de ce plan de conservation là. Ce projet de plan de conservation là qui avait déjà fait l'objet, depuis un an, un an et demi, de préconsultations auprès
60 de divers détenteurs d'enjeux et principalement auprès de certaines institutions sur le mont Royal et certains organismes – comme par exemple Les amis de la montagne, à titre d'exemple –, avait déjà fait l'objet d'une préconsultation pour en arriver à une mouture, je ne dirais peut-être pas définitive, mais en tout cas, dans un état d'avancement suffisamment intéressant pour qu'on puisse en débattre ensemble. Alors, donc, il y a eu présentation le 19 octobre.

65 Ce soir et demain soir, on entend vos commentaires. On a reçu des mémoires, on va entendre vos commentaires là-dessus. Et la suite des choses, c'est que dans les semaines qui viennent – et là, je ne vous dirai pas combien de temps, parce que ça va dépendre de notre capacité à digérer tout ça, là –, mais dans les semaines qui viennent, nous allons produire deux
70 documents. Nous, c'est le Conseil, on va faire deux documents : le premier document c'est un rapport de consultation. Un rapport de consultation qui va simplement, pas répéter, mais traduire le plus fidèlement possible, le plus rigoureusement possible, vos propos sur le plan de conservation, au ministre.

75 Évidemment, c'est une synthèse que l'on fait. C'est que si on prend tous les mémoires puis on les met un par-dessus l'autre, on va avoir 1 000 pages. On sait bien qu'il n'y a pas un ministre qui va lire 1 000 pages. – Est-ce que c'est enregistré? – Mais bref, on fait un rapport synthèse du plan de conservation qui présente, de façon rigoureuse, vos propos, et qui essaie d'éviter autant que possible les redondances, tout simplement. C'est sûr que si on a vingt (20) mémoires puis qu'il

80 y en a dix-huit (18) qui disent la même chose dans des phrases différentes, bon, on va s'organiser pour le dire une fois et non pas dix-huit (18).

85 Donc, il y aura ce rapport de consultation. Mais le rapport de consultation, il est suivi, et ça, c'est une obligation de la loi, d'un avis du Conseil. Donc, en vertu de la loi, le Conseil doit donner son avis au ministre sur le plan de conservation.

90 Et, bien sûr que pour donner notre avis au ministre, on se base sur certaines choses. Premièrement, le Conseil, comme dans tous les avis qu'il formule au ministre, soit environ peut-être une cinquantaine d'avis par année qui portent sur toutes sortes de choses, que ça soit des personnages historiques, des classements, des plans de conservation ou des éléments du patrimoine immatériel, enfin j'en passe, là, donc on donne plusieurs avis par année et à chaque fois on s'appuie sur, d'abord, l'expertise des membres. Il y a douze (12) membres qui sont nommés par le gouvernement en raison de leur expertise particulière dans différents domaines. Donc, premier pilier, si je peux dire.

95 Le deuxième pilier, ce sont les études et les recherches qu'on peut commander de temps à autre pour venir préciser ou nous éclairer davantage sur certains aspects des dossiers qui sont portés à notre connaissance.

100 Ensuite, c'est la connaissance qu'on a des enjeux et des acteurs locaux. Cette connaissance-là, on va la chercher de bien des façons : premièrement, on se déplace sur le territoire; on ne donne jamais un avis au ministre sans être allés sur place pour bien comprendre.

105 Deuxièmement, on l'obtient par des auditions privées. Il y a des citoyens qui viennent nous voir pour être entendus par le ministre. Donc, on a des auditions.

Et troisièmement, bien, il y a des consultations publiques, comme celle que nous faisons maintenant, qui nous donnent, entre guillemets, le pouls. Donc, c'est le troisième pilier.

110 Et le quatrième pilier, bien, on essaie autant que possible de s'inspirer le mieux possible de la... comment dire, de l'expertise qu'on trouve dans d'autres pays ou dans d'autres organisations internationales, comme l'UNESCO, par exemple, ou ICOMOS ou ce genre de chose.

115 Donc, après la remise de cet avis au Conseil, du Conseil au ministre, dis-je, là, il va y avoir une période de battement – je ne contrôle pas l'agenda du ministre, bien sûr, mais au cours de laquelle, une période pendant laquelle le ministère va être appelé à réviser ou à améliorer ou à modifier le projet de plan de consultation à la lumière de vos commentaires puis des avis du Conseil.

120

Alors, ça peut durer un certain nombre de mois, je ne sais trop comment, mais je pense que de façon générale, ils ont habitude de faire diligence, disons-le comme ça. Et ensuite, à la toute fin du processus, le ministre publie le plan de conservation.

125

Voilà donc ce que je voulais vous dire, en gros. Ce soir, il y a huit ou neuf personnes qui sont inscrites pour... il y a huit interventions ce soir. L'expérience a démontré depuis, comme je vous disais, les huit autres consultations, qu'une période d'intervention d'environ cinq minutes réussit à bien couvrir le sujet. Et puis c'est habituellement suivi d'une interaction avec nous, qui peut aller de cinq à dix minutes aussi. Donc, en gros, on prévoit environ quinze (15) minutes par intervention, ce qui est habituellement suffisant pour bien faire le travail.

130

On a huit interventions, faites le calcul, huit fois quinze (8 x 15), bon, on est rendu à deux heures ou à peu près. On va aller jusqu'au bout sans se fatiguer, mais on n'étirera pas le plaisir inutilement non plus.

135

Alors, voilà. Donc, en gros... Ah, oui! Une petite chose. Je vous demanderais, s'il vous plaît, de vous identifier, même si on vous connaît, de vous identifier lorsque vous prenez la parole étant donné que les propos sont enregistrés, tout est enregistré, et tout va faire l'objet d'un verbatim qui va être déposé sur le site Web du Conseil. Donc, ce verbatim-là va nous servir bien sûr, aussi, à revoir éventuellement les propos pour ajuster notre avis puis notre rapport de consultation. Mais pour cette raison-là, je vous demanderais, s'il vous plaît, de vous identifier.

140

On a changé un petit peu la formule. Habituellement, on mettait une table ici en avant, puis les gens nous regardaient, mais ils faisaient dos à tout le monde. Alors, on a décidé de changer ça cette fois-ci. Donc, les interventions se feront ici. Donc, les personnes qui voudront bien parler vont s'adresser à nous, mais également à vous.

145

Alors, on essaie. On va voir ce que ça va donner. Merci et bonne soirée.

150

155

160

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM**

LE PRÉSIDENT:

165

Et donc, la première intervenante ce soir, c'est Chief Christine Zachary-Deom, qui représente la communauté mohawk de Kahnawake.

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

170

Bonsoir. [Langue mohawk]. First of all, I am afraid I will have to speak in English but I will make my translation immediately. I'd like to welcome everyone here to this ancestral territory of the Mohawks of Kahnawake. This is called *Tiohtià:ke* or *Hochlayé* not Hochelaga; *Hochlayé*, *Tiohtià:ke*.

175

And so, you may wonder what we are doing here. What am I doing here? I am an envoy as the chief of the Mohawk Council of Kahnawake. I am sent here on behalf of the Consultation Committee. We have had a chance to look over the implementation, the plan that you have here, and our comments, our concerns are twofold.

180

First of all, we have had a Consultation Committee for two years. And in those two years, we have developed a relationship with the ministère de la Culture et Communications, and we have been involved in archaeology. We have our own training field, archaeology field school at Kahnawake, and we are now in relationship as well with the City of Montreal. We are presently working at Peel and Sherbrooke on the site that has been found there.

185

We did not have the opportunity to work on the north side of Sherbrooke Street where the big find was, but we are now involved with the south side of Sherbrooke Street. So far, no great treasure trove has been found as of today.

190

So, what is my concern and how do I make a liaison between what I have just said and this document? We have big concerns with respect to the artifacts from archaeology but more importantly on two fronts; and that is the keeping of human remains, prehistoric human remains. These must be remains that are returned, that are – oh, what do you call that? – returned as part of our patrimony. We have a field dedicated to prehistoric remains; we are no longer in a position to be able to see that our human remains are just left on shelves for ten years while the studies have been done.

195

200 It only takes two weeks to do a study. Two weeks to do DNA, two weeks to do whatever analysis there needs to do of the prehistoric human remains, and we find that this really unbearable. And so, we would ask that there be consideration given to this situation.

205 Secondly, and we would hope that the other human remains that are prehistoric that have been found of which I saw in your study, about five in one area, two in another area, that all efforts be made to return those human remains prehistoric back to Kahnawake. We have the facility to re-enter the bodies with all the spiritual requirements and we are prepared to do so.

210 The other matter is that we have become involved in a relationship with the City of Montreal and we appreciate very much the consideration that has been given to us to include us in the archaeology. We are ready to provide our archaeological monitors and we would ask that the firm that you will have to do this work, the archaeological work, will make room for Kahnawake to be present, to be the Mohawk eyes on the site. We find that that's important.

215 Secondly, we have an agreement, not completed yet, with the City of Montreal with respect to the repatriation of artifacts. We were involved with the Champlain Bridge and there we put together our partnership, our agreement with the City of Montreal with respect to the return of those artifacts. We will be, in the next year, completing a museum, which is the museum of Kahnawake history. It will contain the archaeology room. All that is found throughout the island of Montreal is amazingly important to us, and we would hope that a portion of the artifacts that are found, that are shards or pipes or -- well, pottery shards or knives or spears, any of those items, that a share of them would be given back to us, repatriated to us to be shown in the museum we will have this coming year.

225 So, those are the positions we are holding to. We would ask that we be given the importance to participate in the archaeological digs as the Mohawks eyes on this, and we would ask for repatriation of artifacts for our own museum; and thirdly, but most importantly, the repatriation of those human remains that I noted in reading this plan.

230 Those are the comments I wish to make and I do apologize that I am not fluent enough to be able to make this in French. But I think that we share a fifty-fifty situation here where no one is fluent enough in Mohawk for me to continue in Mohawk either. But thank you very much for hearing me out.

LE PRÉSIDENT:

235 Thank you. Could you -- just a second please. Would you please just repeat the last, your last sentence, when you said that you want to participate, you want to repatriate?

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

240 Repatriate.

LE PRÉSIDENT:

245 And what was the third one?

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

250 The artifacts, the shards with the pipe stems, whatever they are, a portion of them; not the entirety but a big portion of that for our own museum. And secondly, the return of the repatriation of the prehistoric human remains that have already been discovered; we can properly re-enter these remains in our own cemetery that is dedicated to the prehistoric remains.

LE PRÉSIDENT :

255 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? D'autres questions pour madame Zachary-Deom?

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

260 We will send, from Kahnawake, a separate memoir, a memoir concerning these items, since I think it is important that we not be confused in terms of what we say and what is heard.

LE PRÉSIDENT :

265 Okay, thank you very much.

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

270 Merci.

LE PRÉSIDENT :

275 Merci. Merci, Madame Deom.

EMMANUEL RONDIA

280 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien, voilà. Merci beaucoup. J'inviterais maintenant, monsieur Burke, archéologue à l'Université de Montréal. Est-ce qu'il est ici, Monsieur Burke? Bon. Alors, il arrivera peut-être un peu plus tard, puis on l'invitera à se joindre à nous ultérieurement. Ça va vite.

285

La troisième intervention est de la part de madame Claire Tousignant et Philippe Demers. Sont-ils ici? Non. Alors, je signale au passage que ce sont des gens qui avaient demandé à intervenir, mais qui n'ont pas présenté de mémoire écrit. Donc, il y a peut-être un petit flou, là.

290

Alors, là, par contre, je m'attends à ce que monsieur Mehdi Ghafouri vienne avec madame Myriam Grondin présenter le mémoire des Amis de la montagne. Bon, on va finir tôt. Ce n'est pas grave. Est-ce que Emmanuel Rondia du Conseil régional de l'environnement de Montréal est ici avec nous? Voilà. Monsieur Rondia.

295 **M. EMMANUEL RONDIA :**

Bonjour.

300 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir, on vous avait vu...

Mme LISE MARTEL :

305 Oui. À Saraguay, je pense.

M. EMMANUEL RONDIA :

On s'était vu à Saraguay, je pense, pour les consultations. Exactement.

310

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça.

315 **M. EMMANUEL RONDIA :**

Exactement. Donc, je représente le Conseil régional de l'environnement de Montréal. On est l'instance régionale en environnement. On est très impliqués sur tous les enjeux qui concernent le mont Royal. On est entre autres sur la Table de concertation du Mont-Royal. Également sur le comité du président.

320 Je ne reprendrai pas l'ensemble des éléments qu'on a intégrés dans notre mémoire, mais je pense, je voulais plus, peut-être, insister sur certaines des recommandations qu'on a inscrites dans le document. En priorité, en fait, les deux premières recommandations.

325 Donc, la première concerne vraiment toute la question des enjeux actuels et à venir qui vont toucher le site, qu'on trouvait peu présente dans le document actuellement et qui serait intéressant d'inscrire de manière plus ferme et plus solide dans le document, parce que ça a une implication aussi sur l'ensemble des orientations qui découlent de ces enjeux.

330 Entre autres, la question des changements climatiques. C'est sûr que toute la question de l'adaptation aux changements climatiques puis au niveau de la gestion de la végétation entre autres, donc toute la question de... certaines orientations touchent le cadre végétal et ne prennent pas en compte les variations et les transformations de l'écosystème qui vont suivre suite aux changements climatiques.

335 Donc, il y a, je pense, une vision globale et peut-être à plus long terme à intégrer et à inscrire dans le document au niveau aussi de la question climatique, mais également toute la question des espèces envahissantes. Il y a quelques orientations qui en font mention, mais qui sont... et puis ça va faire écho à la suite des recommandations, mais elles sont peut-être un peu faibles sur la question de la gestion des espèces envahissantes qui touchent pas mal de milieux naturels sur la montagne.

340 Puis également, je dirais la question de la transformation des grands ensembles institutionnels. Donc, tout cet enjeu de réhabilitation devrait être plus présent dans le document et faire l'objet d'orientations peut-être plus fermes et plus claires à ce niveau-là.

345 L'autre orientation, recommandation en fait assez générale, mais qui nous apparaissait vraiment importante c'est la question du vocabulaire utilisé dans le document. Surtout, en fait, en tant que plan, on considère que le document devrait être plus directif, par exemple l'utilisation de verbes qui sont quand même assez, je dirais doux ou assez légers de type « favoriser » mériteraient d'être plus, un peu plus solides, je dirais, dans les orientations, pour s'assurer justement qu'on encadre bien les actions à venir sur le mont Royal; bien, sur le site patrimonial.

355 Puis l'autre élément important, je pense, aussi, c'est toute la question d'un peu la
classification et la mise en ordre des orientations. C'est sûr que deux cents (200) orientations c'est
beaucoup, puis on a remarqué vraiment des niveaux, en fait, des niveaux de détail, des niveaux
géographiques aussi de territoires concernés, très variables. Donc, je pense que pour la clarté, il y
aurait intérêt à réorganiser les orientations parce que, c'est ça, à la fois pour éviter des redites qui...
360 je pense que c'était indiqué dans le document, mais de voir des redites de certaines orientations.

Puis également, en fait, toute la question de distinguer le territoire et les orientations qui
s'appliquent au parc du Mont-Royal et les orientations qui s'appliquent aussi, patrimoniales. Je
pense que l'enjeu du parc est tellement grand qu'il mériterait d'avoir une section orientation
365 consacrée vraiment au parc.

Il y a la question d'agrandissement du site patrimonial aussi. C'est sûr que certains éléments
devraient être... les limites et le périmètre du site devraient être revus pour intégrer des grands
éléments et des domaines importants dont l'avenir, en fait, peut influencer la suite et l'avenir du site
370 patrimonial. Je ne reprendrai pas la liste, mais on les a détaillés dans notre document.

Puis au niveau des orientations, c'est sûr, aussi, il y aurait... bien, il y aurait intérêt, je pense,
à bonifier, à développer certaines orientations à la fois au niveau du cadre naturel et de toute la
question du transport. Donc, l'accès du parc également, la question des modes de transport. Donc,
375 d'avoir quelque chose de plus clair pour s'assurer que toutes les interventions, en fait, vont dans le
sens d'une augmentation de l'accès en termes de transport actif. Bien, en fait, faciliter l'accès au
parc, principalement, de manière conviviale et sécuritaire, mais je dirais plus largement aux
différents points d'intérêts situés sur le site patrimonial.

En parallèle, je pense, on a très apprécié les orientations concernant les aménagements
prévus sur le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde aussi, qui vont dans cette voie de
revoir l'aménagement de manière conviviale et qui s'intègre vraiment dans le cadre du site. Mais
toujours avec ce petit bémol du vocabulaire utilisé dans l'orientation qui est peut-être un peu mou,
à notre avis.
385

Également, oui, je dirais, dans les enjeux en fait – ça rejoint un peu le premier point –, la
question des pressions sur le parc du Mont-Royal, principalement, et la tenue de grands
événements, mais il y aurait intérêt à intégrer peut-être une orientation qui permet d'assurer
l'intégrité du site, du parc et des milieux naturels situés sur le parc, et qui permettrait de contrôler
390 peut-être plus facilement ou, en tout cas, donner des lignes directrices plus fortes sur le type
d'évènement qui pourrait être autorisé sur le parc du Mont-Royal, entre autres. Puis il y a beaucoup
de pression, beaucoup de demandes pour tous types d'évènements, donc d'avoir une
recommandation assez solide sur l'intégrité des milieux naturels permettrait de peut-être...
permettrait de mieux encadrer, en fait, les usages à venir.

395 Les deux dernières recommandations, pour finir – je les aurais passées toutes –, la
recommandation sur la cohérence et le lien entre les décisions des ministères. Donc, c'est
vraiment... puis l'exemple qui nous est venu en tête c'est la question du terrain synthétique sur le
parc, au parc Rutherford. Mais de voir comment un ministère peut autoriser un projet qui, si on le
400 met, si on le passe un peu à la machine des orientations mêmes inscrites ici dans le document, ne
passerait pas ou, en tout cas, semble incohérent à notre avis par rapport à la vision qu'on veut se
donner sur le site patrimonial. Donc, c'est d'avoir peut-être un mécanisme qui permet de s'assurer
que cette vision-là, elle est intégrée à l'ensemble des ministères puis qu'on a des décisions
cohérentes partout.

405 Puis le dernier point, puis c'est un élément qu'on a fait ressortir de notre mémoire aussi sur
la stratégie centre-ville, c'est vraiment tout l'enjeu de la connexion du site, en fait, avec tous ses
environs. C'est sûr que je comprends que le plan vise le site en tant que tel, mais il y aurait intérêt
peut-être à mieux préciser la place de la montagne, du site patrimonial dans ses environs, les liens
410 avec les quartiers. La question du lien avec le fleuve également. Donc, la place puis le réseau qui
se tisse autour du site patrimonial et peut-être même certaines orientations qui pourraient au moins
guider des actions pour qu'on ait cette lecture cohérente à l'échelle du territoire qui dépasse même
les limites du site.

Donc, c'est brièvement les recommandations qu'on vous suggère dans le cadre du plan.

415

LE PRÉSIDENT :

Merci. En tout cas, quant à moi ça suscite quelques questions.

420

M. EMMANUEL RONDIA :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

425

Le niveau est inégal d'ailleurs. Une question qui... la question du caractère institutionnel de la
montagne revient, on va le voir dans plusieurs mémoires. Mais quand je lis votre mémoire, vous
dites – attendez un petit peu que je le trouve : « Nous avons identifié plusieurs enjeux [...] Transformation des grands ensembles institutionnels. » Vous dites : « Le plan doit assurer que les
430 futures démarches visant la réhabilitation des grands ensembles se feront dans l'optique de la
sauvegarde du caractère public des lieux. »

M. EMMANUEL RONDIA :

435 Oui.

LE PRÉSIDENT :

440 Et aussi d'autres bonifications de l'accessibilité, augmentation de l'offre d'espace vert, et cetera. Mais j'arrête à « la sauvegarde du caractère public des lieux. »

445 Je ne veux pas vous piéger, mais je veux simplement vous demander d'élaborer davantage. Quand on parle de sauvegarde du caractère public des lieux versus ensembles institutionnels, c'est qu'il y a parfois, me semble-t-il, une certaine confusion entre le caractère institutionnel et le caractère public.

M. EMMANUEL RONDIA :

450 Oui.

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais vous entendre là-dessus.

455 **M. EMMANUEL RONDIA :**

460 C'est peut-être plus sur l'opposition entre public et privé. En fait, c'est plus la privatisation dans une optique de création de condos ou d'autres utilisations de l'espace qui deviendrait privatisé à cent pour cent (100 %), versus un ensemble institutionnel, qui est institutionnel, mais qui reste ouvert au public. Donc, c'est plus dans ce sens-là qu'on amène la remarque.

LE PRÉSIDENT :

465 C'est parce que la nuance, je la fais entre institution et public. Enfin, théoriquement, on démolit le bâtiment ici puis on crée un parc. Ça vous donnerait un endroit public, mais ça ne sera plus une institution.

M. EMMANUEL RONDIA :

470 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

475 Alors, c'est là-dessus que je voulais avoir cette nuance. Donc, vraiment c'est le caractère public versus privé des lieux qui vous préoccupe davantage, je comprends?

M. EMMANUEL RONDIA :

480 Oui, c'est ça, c'est peut-être... Je comprends que les édifices institutionnels ne font pas partie du domaine public en tant que tel, mais c'est plus dans le... ça aurait peut-être été plus clair de l'indiquer dans le sens contraire, mais d'éviter la privatisation des lieux.

LE PRÉSIDENT :

485 Éviter la privatisation des lieux.

M. EMMANUEL RONDIA :

490 Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça qui est votre propos dans le fond.

495 **M. EMMANUEL RONDIA :**

Oui, c'est ça. Exactement. Peut-être que le vocabulaire prêtait à confusion, mais c'est plus éviter la privatisation des lieux. Oui.

500 **LE PRÉSIDENT :**

C'est à ça que ça sert de clarifier.

M. EMMANUEL RONDIA :

505 Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

510 Mes collègues ont sûrement des questions et j'en aurai d'autres pour vous un peu plus tard. Lise?

Mme LISE MARTEL :

515 Vous suggérez d'ajouter certains bâtiments ou certains territoires au site du Mont-Royal, est-ce que c'est dans l'optique de faire un genre de zone tampon ou de protéger les abords du site ou si c'est parce que l'énumération que vous faites, pour vous autres c'est des bâtiments ou des institutions qui ont un caractère patrimonial?

M. EMMANUEL RONDIA :

520 Bien, c'est plus dans l'optique de l'intérêt de l'intégrer dans le site patrimonial en tant que tel.

Mme LISE MARTEL :

525 D'accord.

M. EMMANUEL RONDIA :

530 Mais par leur intégration, c'est sûr que ça joue, mais on ne va pas l'appeler un rôle tampon, justement parce que ça fait partie du site, mais ça nous permet d'assurer que l'intégrité de ces bâtiments-là à long terme, ils ne vont pas... parce que si on les laisse hors et qu'on considère que c'est une zone tampon, je comprends que là, le plan ne s'applique pas sur ces bâtiments-là. Donc, on est ouvert à un risque qu'il se passe des choses sur les bâtiments. Alors que si on les intègre à l'intérieur du site, d'une part, on protège le reste du site, mais en même temps on protège ces bâtiments-là.

Mme LISE MARTEL :

540 D'accord. Merci.

Mme JULIE RUIZ :

545 Moi, j'avais une question. Essentiellement, quand vous parlez des différentes orientations qui sont présentes, vous dites que le document comprend deux cents (200) orientations puis elles sont à des niveaux divers, est-ce qu'il y aurait un moyen pour vous d'améliorer la présentation de ces orientations? Un moyen qui faciliterait, en fait, la lecture pour vous de ces orientations-là?

M. EMMANUEL RONDIA :

550 Bien, c'est vrai que ça peut être difficile de, comme pondérer les orientations. Mais à la lecture, puis je n'ai pas le document au complet, mais il y a certaines orientations qui ont un point

555 plus fort et une portée plus grande, je pense. Puis c'est peut-être justement à vous, au Conseil du patrimoine, d'évaluer ce point-là, et cet impact-là. Mais c'était pour ne pas que toutes les orientations soient noyées dans une grande liste d'épicerie, entre guillemets. Mais c'est de dire : O.K., il y a un certain nombre d'orientations qui sont vraiment clés, qui ont une portée sur l'ensemble du site, d'autres qui ont une portée plus locale, puis c'est de jouer sur cette...

LE PRÉSIDENT :

560 De les hiérarchiser.

M. EMMANUEL RONDIA :

565 Oui. Et déjà, dans un premier temps, de séparer les orientations qui s'appliquent à l'ensemble du site versus les orientations qui s'appliquent au parc uniquement ou à d'autres secteurs. Je sais que c'est fait en partie, mais il y a comme des redites. En tout cas, c'est peut-être... c'est une question de forme, peut-être, mais il y aurait matière à réfléchir à une meilleure présentation, mais je n'ai pas la solution là-dessus.

570 **LE PRÉSIDENT :**

Oui? Serge? Non, non, Julie n'avait pas terminé.

M. SERGE FILION :

575 Ah, pardon, allez-y. Les dames d'abord.

Mme JULIE RUIZ :

580 Merci. Je vais changer de sujet, j'aimerais vous entendre sur le cas des espèces indigènes envahissantes. Vous avez dit que le plan, en fait, n'intègre pas l'influence que les changements climatiques vont avoir, notamment sur les espèces indigènes et la capacité qu'on pourrait avoir à maintenir les plantes indigènes, en fait, sur le mont Royal?

585 **M. EMMANUEL RONDIA :**

Oui.

Mme JULIE RUIZ :

590 Est-ce que vous pouvez en dire plus là-dessus? Expliquez en fait cet enjeu-là.

M. EMMANUEL RONDIA :

595 Bien ça, c'est toute la question de la gestion de la biodiversité dans un contexte de
changement climatique puis d'adaptation puis de création de milieux qui sont résilients dans le
temps. On parle beaucoup de différentes strates de végétation, de collaboration même entre les
arbres. Donc, il y a toute une pratique et une science qui évoluent beaucoup sur le comment on
crée des milieux qui dans cent (100) ans seront encore là ou vont évoluer d'une manière à être
résistants.

600 Puis c'est dans cette optique-là de se dire : oui, le document parle d'interventions minimales,
mais il y a peut-être, justement dans cette projection à long terme, de dire : bien, on doit faire des
interventions qui vont assurer que la pérennité de la végétation puis des milieux naturels sur le long
terme, en prenant compte que le régime des pluies va évoluer, les températures vont évoluer, donc
605 on doit, comme dès maintenant, intégrer dans nos pratiques puis à l'échelle du plan qui va comme
encadrer tout ce qui va découler dans les documents de planification plus locale, mais de se dire :
il faut que chaque document prenne en compte ces éléments-là puis fasse appel à la
connaissance scientifique actuelle, de se dire, bien, comment on crée nos milieux naturels et
résilients sur le long terme.

610 Je ne sais pas si ça répond à votre question?

Mme JULIE RUIZ :

615 Est-ce que ça voudrait dire par exemple de privilégier certaines plantes indigènes au
détriment d'autres? Certaines plantes qui vont être plus résilientes dans le temps, finalement?

M. EMMANUEL RONDIA :

620 Bien, je ne suis pas expert paysagiste ou d'aménagement, mais oui, ça serait dans cette...

Mme JULIE RUIZ :

625 Dans cette perspective-là.

M. EMMANUEL RONDIA :

630 ... dans cette perspective-là des ensembles justement d'espèces qui permettent ensemble,
je me répète, mais qui créent vraiment un milieu solide puis qui va être moins vulnérable justement
aux impacts des changements climatiques.

Mme JULIE RUIZ :

Merci.

635

M. SERGE FILION :

Juste une petite question pour profiter, c'est par égoïsme, profiter de l'ensemble de vos connaissances. Vous, comme environnementaliste, comme expert, vous avez été impliqué dans les schémas régionaux d'aménagement dans les plans d'urbanisme et tout ça, mais on sait, comme en médecine, que le traitement résulte d'un bon diagnostic. Quel diagnostic vous faites sur l'évolution de la canopée, par exemple, des espaces forêt naturelle, écosystème naturel, les jardins sur le mont Royal?

640

Comme dirait Bernard Derome : si la tendance se maintient à l'intensification, à l'usage des activités, des constructions, les pavages, vers où on s'en va? Est-ce que vous avez quantifié, est-ce que vous avez regardé un peu cette question?

645

M. EMMANUEL RONDIA :

On n'a pas été jusqu'à quantifier, mais c'est sûr que l'évolution actuelle puis la question... Il y a plusieurs enjeux tel l'agrile du frêne qui nous préoccupe beaucoup sur la montagne. On ne sait pas trop où on s'en va, puis qu'est-ce que ça va devenir, puis l'impact que ça va avoir sur les milieux naturels.

650

655

Donc, je dirais qu'il y a quand même des inquiétudes sur la suite. Il y a eu pas mal d'actions qui ont été posées au cours des dernières années, mais il y a encore, c'est ça, une certaine inquiétude sur comment va évoluer justement le milieu naturel puis comment vont évoluer les différents boisés.

660

Donc, le rôle du plan, aussi, je pense, peut venir nous aider à contrôler d'autres facteurs comme la pression externe par les événements. Je reviens à cette question-là, mais au moins on enquête celui-là puis on travaille sur les autres en parallèle, sur les enjeux qui parfois ont une portée plus large encore. Si on parle de changements climatiques ou de présence d'espèces invasives, c'est sûr qu'on n'a moins de contrôle sur ces éléments-là. Donc, c'est l'idée de... bien, on parlait de médecine, mais c'est de prévenir plus que guérir, là. Donc, c'est un peu dans cette optique-là, oui.

665

LE PRÉSIDENT :

Dans la recommandation numéro 7. Lorsque vous parlez de la cohérence dans la décision.

670

M. EMMANUEL RONDIA :

Oui.

675

LE PRÉSIDENT :

Un peu plus loin dans votre texte vous mentionnez que : « L'aménagement et la mise en valeur de la falaise ne sont pas pris en compte alors, que cela représente un élément important de la montagne. »

680

Pouvez-vous m'expliquer ça?

M. EMMANUEL RONDIA :

685

Bien, c'était plus dans la question de tout le projet du parc Rutherford.

LE PRÉSIDENT :

690

O.K., c'est par rapport au projet de Rutherford que vous dites ça?

M. EMMANUEL RONDIA :

695

Oui, tout à fait. C'était pour montrer l'incohérence, bien le... d'une part on a privilégié un terrain synthétique, mais d'autre part on n'a pas fait le...

LE PRÉSIDENT :

700

O.K. C'était en lien avec Rutherford. O.K., je comprends.

M. EMMANUEL RONDIA :

705

Exactement. Il y a peut-être un... ce n'est peut-être pas en parallèle, mais c'est dans le même... exactement, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

710

Parfait. O.K. Parce que sinon ça aurait été un peu étonnant. Dernière petite question, quant à moi, mais elle est anecdotique. Parce que vous parlez de... ce n'est pas paginé, votre affaire.

M. EMMANUEL RONDIA :

Oui, en bas. En bas du logo, à côté du logo.

715

LE PRÉSIDENT :

Page 8, à la toute fin, vous dites, vous parlez des manques de transport pour se rendre au parc du Mont-Royal.

720

M. EMMANUEL RONDIA :

Oui.

725

LE PRÉSIDENT :

Petite anecdote. On a vu dans les journaux cette semaine un projet de funiculaire. J'aimerais ça vous entendre là-dessus, moi.

730

M. EMMANUEL RONDIA :

Je ne pense pas que c'est la meilleure...

735

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas dans le plan.

M. EMMANUEL RONDIA :

740

C'était plus dans la Stratégie centre-ville puis je pense que c'est une idée de la Chambre de commerce, mais qui après a été démentie.

LE PRÉSIDENT :

745

Ah, ça a été démenti?

M. EMMANUEL RONDIA :

750

Je pense que ça a été interprété... en tout cas à vérifier. Mais c'est sûr que pour nous, ce n'est pas la solution de l'accès à la montagne. C'est plus le travail sur le transport collectif puis les

accès transport actif, voie cyclable, promenade urbaine que ce projet de funiculaire qui est un peu, je dirais, original.

LE PRÉSIDENT :

755

Ça m'aurait un petit peu étonné, mais quand même.

M. EMMANUEL RONDIA :

760

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

765

Merci. Je trouve que, il y a une chose, enfin on va en parler entre nous, mais vous soulevez un aspect qui curieusement n'a jamais été soulevé dans nos autres consultations, indirectement, c'est que vous évoquez l'idée d'actualiser le plan, quand vous parlez des espèces qui pourraient être menacées dans le contexte des changements climatiques.

770

Effectivement, un plan c'est comme un budget, il faut l'actualiser. Et puis on n'a jamais vraiment abordé cette question-là, mais peut-être que c'est une question sur laquelle on devrait réfléchir, l'idée de revisiter le plan dans, je ne sais trop, dans cinq ans, dans huit ans, bon, à la lumière de certains changements qui peuvent arriver, des changements qui peuvent être d'ordre climatique, mais d'autres ordres aussi. Enfin, je retiens cette idée-là. On en parlera entre nous.

775

M. EMMANUEL RONDIA :

Oui. C'est un peu l'idée même de la recommandation 1 sur la question des enjeux, puis de se dire : bien, ça évolue, puis on ne peut pas juste faire une photo du site maintenant. Exactement.

780

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. EMMANUEL RONDIA :

785

Merci.

Mme LISE MARTEL :

790

Merci.

MYRIAM GRONDIN ET MEHDI GHAFOURI

LE PRÉSIDENT :

795 Alors, nous en sommes... est-ce que c'est bon pour monsieur Mehdi? Oui, c'est bon? Alors, monsieur Mehdi Ghafouri et puis madame Myriam Grondin pour Les amis de la montagne.

Mme MYRIAM GRONDIN :

800 Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis Myriam Grondin, chef des dossiers de protection du mont Royal aux Amis de la montagne, et je suis accompagnée de Mehdi Ghafouri, je pense que vous connaissez très bien, qui est membre du Comité aménagement concertation aux Amis de la montagne, et monsieur Ghafouri est également architecte en patrimoine et professeur au Collège Vanier.

805 Donc, nous sommes très heureux de prendre part à cette consultation publique ce soir, et c'est une consultation publique que nous trouvons très importante.

810 J'imagine que la participation des Amis ne vous surprend pas. Ça fait maintenant trente (30) ans que Les amis de la montagne est un organisme qui a pour mission la protection et la mise en valeur du mont Royal.

815 Aujourd'hui, Les amis de la montagne c'est une équipe de vingt (20) permanents, de cent (100) employés saisonniers et de mille six cents (1 600) bénévoles qui sont grandement engagés à la protection de la montagne. Et, Les amis de la montagne, on a la chance, si on veut, de garder un contact continu avec la communauté, avec les grandes institutions et également avec les instances publiques, les instances gouvernementales.

820 Donc, on ne vous cachera pas que Les amis de la montagne ont été récemment échaudés en mai dernier, lorsqu'il y a eu la décision d'autoriser le projet d'aménagement du parc Rutherford. Donc, c'est un sujet qui revient ce soir. Cette décision a suscité, au sein des Amis, toute une réflexion importante au niveau du cadre de protection du mont Royal. Et on souhaite ardemment que le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal devienne un élément fort et déterminant de ce cadre de protection.

825 J'aimerais prendre quelques instants pour vous présenter les huit recommandations qui ont été élaborées par Les amis de la montagne. Je ne vais pas les élaborer, par la suite, si vous le souhaitez, on pourra en discuter plus longuement.

830 Donc, tout d'abord vous allez voir que ces recommandations ont été divisées par thématique. Donc, on a deux recommandations qui s'appliquent à la portée du plan de conservation.

835 Donc, la recommandation 1 est d'intégrer au plan de conservation une vision d'avenir reconnue par tous les acteurs, avec des objectifs d'authenticité et d'intégrité bien définis pour le site patrimonial du Mont-Royal.

840 La recommandation 2 c'est de modifier la structure du document pour augmenter son accessibilité à la diversité des publics qui sont ciblés au sein du document.

845 Par la suite, il y a également deux autres recommandations qui ont été développées, mais directement liées aux valeurs patrimoniales et aux caractéristiques du site patrimonial qui sont développées au sein du projet du plan.

850 Donc, la recommandation 3 est de reconnaître davantage l'importance des caractéristiques propres aux vocations institutionnelles, des établissements implantés sur la montagne au fil du temps, afin d'assurer le maintien des typologies d'origine.

855 La recommandation 4 est de préciser les principes de Frederick Law Olmsted relatifs à l'esprit du lieu et intégrer une vision d'ensemble du caractère paysager de la montagne.

860 Nous vous soumettons également une recommandation en lien avec les orientations pour la protection, pour la mise en valeur et la transmission. Et la recommandation des Amis de la montagne est d'éviter l'utilisation des termes tels que « favoriser » et « privilégier » et remplacer par un vocabulaire plus ferme en vue d'assurer la conservation du patrimoine.

865 Et, enfin, trois recommandations en lien avec l'application du plan de conservation. Donc, la recommandation 6 est de faire reconnaître et appliquer les orientations du plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal par l'ensemble du gouvernement du Québec.

870 La recommandation 7, s'assurer d'une cohérence et d'une complémentarité des actions entre le ministère de la Culture et des Communications et les villes de Montréal et de Westmount afin de préserver l'intégrité du site patrimonial.

875 Finalement, la dernière recommandation est d'agrandir le périmètre du site patrimonial du Mont-Royal.

870 Pour terminer, nous souhaitons vous exprimer notre grande inquiétude à l'égard d'un partage
du pouvoir décisionnel en matière de patrimoine entre la Ville de Montréal et le ministère de la
Culture et des Communications tel qu'il est envisagé actuellement pour la Ville de Québec dans le
Projet de loi 109 intitulé *Loi accordant le statut de capitale nationale à la ville de Québec*.

875 L'histoire du mont Royal démontre clairement que l'intérêt pour la protection de la montagne
a fluctué selon la volonté des administrations municipales. Le ministère de la Culture et des
Communications, selon nous, doit demeurer le premier protecteur du site patrimonial du Mont-
Royal.

Merci.

880 **M. MEHDI GHAFOURI :**

Si vous avez des questions, j'interviens.

LE PRÉSIDENT :

885 Ah, d'accord.

M. SERGE FILION :

890 Encore là, on va travailler avec notre égoïsme. C'est d'en savoir un peu plus long de ce que
vous savez, vous. Par exemple, moi, je suis un urbaniste, j'allais dire de naissance, donc votre
recommandation sur la vision d'avenir me touche beaucoup. Est-ce que vous avez l'impression
qu'on n'a pas de vision pour les trente (30) prochaines années? Parce que c'est important de
savoir où on va quand on part en voyage, sinon on peut partir dans la mauvaise direction. Ou est-
ce qu'on a, au contraire, plusieurs visions, mais qui font du strabisme intellectuel, c'est-à-dire qui
895 vont un peu dans des directions opposées ou qui se croisent?

900 Quelle est votre vision sur l'absence de vision ou le trop grand nombre de visions pour le
mont Royal? Parce que je pense que c'est la question fondamentale, après ça, on parlera de l'état
de situation de l'héritage.

M. MEHDI GHAFOURI :

905 Vous réferez à quelle recommandation clairement? La première recommandation?

M. SERGE FILION :

Oui.

910 **LE PRÉSIDENT :**

C'est la recommandation numéro 1.

M. MEHDI GHAFOURI :

915

Pour nous, l'idée vraiment de justement se donner une vision de l'avenir, mais cette vision doit être basée sur la connaissance, le caractère, les valeurs, l'authenticité et l'intégrité du lieu. Alors, il faut connaître ces éléments-là et basés sur ces connaissances, on pourrait formuler une vision d'avenir qui plutôt encadre nos actions plutôt que nos souhaits. C'est ça qui est le mot important, c'est vraiment le plan, des actions pour la conservation du mont Royal.

920

Alors, on n'a pas vraiment... L'idée c'est toujours de se donner – dans n'importe quelle activité, le plan, la politique, c'est pour donner la vision où on s'en va, mais la question c'est cette vision est construite basée sur quels éléments. Et ce que nous proposons c'est aller plus loin dans la recherche de trouver les éléments caractéristiques, patrimoniaux, les valeurs, l'authenticité et l'intégrité du lieu.

925

Mme MYRIAM GRONDIN :

Si je peux me permettre, juste pour compléter. Tout à l'heure, vous avez posé la question du téléphérique. Donc, ça dénote que, je pense, qu'il y a plusieurs visions pour le mont Royal et le plan de conservation doit être justement l'outil qui ramène tout le monde à une vision partagée et commune. Donc, voilà une des raisons pour laquelle c'est la recommandation numéro 1.

930

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est une vision pour le mont Royal ou si on parle plutôt... est-ce qu'on n'est pas en train d'ouvrir la porte pour une politique du patrimoine quand on dit ça? Qui irait beaucoup plus loin, parce qu'on n'a pas de politique du patrimoine, que je sache.

935

940

M. MEHDI GHAFOURI :

C'est intéressant que vous ouvriez cette parenthèse-là, parce que justement, le document a l'air d'être une politique pour les orientations patrimoniales du mont Royal au lieu d'un plan de

945 conservation, qu'une série des actions concrètes proposées pour d'abord conserver et même éliminer les éléments qui, à travers les années, ont nui au caractère patrimonial du mont Royal.

950 Alors, c'est ça qu'on dit. La vision, ça ne devra pas être basée seulement sur notre connaissance historique de lieu et général, les orientations favorisées, privilégiées, mais d'être basée sur le caractère concret du lieu que nous connaissons, les valeurs que nous y attachons, le degré d'authenticité, de différents éléments identifiés, et voir comment chaque élément bâti et naturel ont conservé leur authenticité, leur intégrité, et qu'est-ce qu'on doit faire pour le conserver.

LE PRÉSIDENT :

955 La question qui tue : qu'est-ce que Les amis de la montagne ont comme vision? Je ne peux pas croire qu'en trente (30) ans vous n'avez pas élaboré une vision pour la montagne? Et puis la sous-question c'est : éventuellement, seriez-vous prêts à contribuer à la rédaction ou l'élaboration d'une telle vision?

960

M. MEHDI GHAFOURI :

965 On est prêt vraiment de travailler pour six mois. Parce que c'est le travail qui quand même prend beaucoup de recherches, beaucoup d'analyse, identifier... On a mentionné ici les instances internationales, par exemple Getty Conservation Institute, ils ont fait beaucoup de plans de conservation de différents lieux au niveau international.

970 Alors, on peut aller consulter ces documents et voir comment ils ont identifié chaque élément composant de sites et comment ils ont identifié le caractère de chaque élément, les valeurs, les authenticités, intégrités et qu'est-ce qu'on doit faire pour le conserver. Donc, ce travail, si on a six mois avec les ressources nécessaires, avec plaisir on va le faire.

Mme MYRIAM GRONDIN :

975 Oui, mais je crois également que c'est un travail qui devrait être mené même plus large avec un travail de concertation, avec les membres de la Table de concertation du Mont-Royal. Parce que justement, on parle d'une vision. Alors, naturellement, oui, Les amis de la montagne ça fait trente (30) ans; oui, il y a une vision, il y a une façon de penser et de voir le territoire, mais on revient avec la notion de partage et d'une vision commune partagée, et si on veut que tout le monde travaille dans la même direction, il faut que ça soit un travail d'équipe.

980

Donc, je crois que la table de concertation devrait également, si projet il y a...

LE PRÉSIDENT :

985

Mais avez-vous le sentiment que ça progresse dans ce sens-là?

Mme MYRIAM GRONDIN :

990

Oui. Au niveau de la Table de concertation, il y a beaucoup de... en tout cas, selon mon expérience à moi – Mehdi, vous pourrez me corriger – mais oui, effectivement, il y a un partage de connaissances, il y a des objectifs et ça fait maintenant dix (10) ans. Donc, je crois qu'il y a eu de belles réussites également.

995

Mme LISE MARTEL :

1000

J'aimerais peut-être poser une question par rapport à, vous avez exprimé des inquiétudes vis-à-vis la délégation de pouvoir que le gouvernement pourrait faire vers la Ville de Montréal; en supposant que cette délégation-là se produit, de quelle façon est-ce que vous envisageriez de travailler avec la Ville puis avec les arrondissements? Est-ce que la Table de concertation c'est suffisant dans une optique comme celle-là ou s'il faudrait des mécanismes autres?

Mme MYRIAM GRONDIN :

1005

Bien, c'est certain que la Table de concertation n'a pas de pouvoir décisionnel sur les projets. Donc, j'imagine qu'il y aurait nécessité d'avoir des mécanismes différents. Puis, bien, Les amis de la montagne travaillent déjà avec la Ville de Montréal. Donc, c'est certain, je veux dire, que ce serait un travail qu'on continuerait, oui.

1010

Mme LISE MARTEL :

D'accord.

M. MEHDI GHAFOURI :

1015

Et aussi, il faut considérer que le mont Royal, comme site patrimonial, c'est une reconnaissance nationale et ça prend une instance nationale pour s'assurer la conservation de lieu. C'est normal que les municipalités sont plutôt préoccupées par le service de proximité, le service local. Mais avoir une vision nationale pour la protection d'un bien patrimonial d'importance nationale, ça prend une instance nationale.

1020

M. SERGE FILION :

1025 Je vais profiter de votre présence un peu pour vous envoyer peut-être quelques questions
en rafale. Première question : avez-vous l'impression que depuis vingt (20) ans, par exemple, pour
prendre un passé court, que la situation globale du mont Royal s'améliore, s'est stabilisée ou se
dégrade?

1030 Pour répondre à votre question, peut-être deux, trois éléments qui sont en fond de scène,
indispensables. Avec l'augmentation de la population, la densité de population sur l'île de Montréal,
avec la popularité grandissante des exercices physiques, des sports d'été et des sports d'hiver, on
ne peut pas reprocher à la montagne d'être trop populaire, mais il reste que gérer le tourisme dans
un arrondissement historique et naturel c'est quand même quelque chose d'important.

1035 Alors, face à tous ces constats-là, aussi face à la présence de l'immobilier, la pression
énorme, la première question que j'ai posée, et je n'ai toujours pas de réponse, puis je ne blâme
pas personne : est-ce que la montagne s'améliore ou se dégrade? Tout est basé sur le diagnostic.
Est-ce que quelqu'un, par vos contacts à la Ville, au ministère, dans vos organismes sans but
lucratif, quelqu'un sait, c'est quoi la superficie des espaces naturels sur la montagne? Quelle sorte
1040 de futur est le leur? Est-ce qu'ils diminuent, est-ce qu'ils augmentent? Parce que quand on fait la
sommation des mémoires, un cimetière a besoin d'un plus grand espace, une université à besoin
d'un nouveau pavillon, un stationnement a besoin de s'agrandir et un autre équipement sportif.

1045 Alors, quand on additionne tous ces besoins, face à la fragilité, puis je vous concède très,
très naïvement que moi j'ai étudié aux universités McGill et de Montréal, je trouve la montagne plus
belle que dans le temps, puis ça ne fait pas vingt (20) ans, là, ça fait cinquante (50) ans, alors donc
on a raison d'être optimistes, mais je pense qu'on a raison d'être inquiets, mais rassurez-nous ou
précisez un peu. On ne peut pas aller sur une émotion comme ça puis vendre ça à deux millions et
demi de personnes, là. Il faudrait avoir des faits, des statistiques, des données.

1050 Est-ce que vous savez que ça existe? Est-ce quelqu'un peut...

Mme MYRIAM GRONDIN :

1055 C'est une réponse qui est très complexe, parce que ça dépend toujours. Si on regarde par
exemple l'état de la forêt puis on se base sur les années 1960, lorsqu'il y a eu les coupes de la
moralité, c'est certain que l'état de la forêt est dans un meilleur état. Si on se base sur la crise de
verglas en 98, c'est certain que la forêt est en meilleur état.

1060

Par contre, il y a des défis qui sont réels actuellement. Tout à l'heure, bon, on a parlé de l'agrile du frêne. Il y a l'avenir des grandes institutions qui a joué un rôle très important dans l'histoire de la montagne. On parle toujours d'une ceinture institutionnelle et cette ceinture institutionnelle, si on veut, c'est ce qui a permis de protéger. Elle avait un rôle protecteur autour de la montagne, autour de son noyau vert.

1065

Donc, c'est pour ça, je pense, que plusieurs reviennent sur l'avenir, la reconversion de ces grandes institutions. Oui, effectivement de par leur vocation, c'était un lieu de culte, c'était un lieu d'éducation, donc ce n'était pas un parc, mais c'était des lieux où on avait quand même... c'était accessible.

1070

Donc, si ça devient des lieux qui sont privatisés, qui sont privés, bien, à ce moment-là une perte d'espace vert. Mais on a également un grand potentiel aujourd'hui de pouvoir revoir ces grands sites et de pouvoir consolider le parc et de pouvoir mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux qui sont là. Donc, il y a des défis, mais il y a également de grosses opportunités.

1075

M. MEHDI GHAFOURI :

1080

Je pense que la question que vous posez c'est très pertinent. On avait pensé que dans la conception d'un plan de conservation, un tel exercice était effectué dans un processus normal. Pour arriver à proposer un plan de conservation, les éléments qu'on doit connaître c'est quoi les niveaux de saturation du mont Royal pour avoir du béton et de l'asphalte?

1085

On passe toujours sur le site de l'Armée canadienne sur Cote-des-Neiges, il y a une grande surface asphaltée de parking. Et si l'Armée décide de faire la même chose qu'ils ont faite avec la ferme de noyers, de le mettre sur le marché demain, qu'est-ce qui va arriver? Est-ce qu'on va avoir un promoteur qui va proposer un gratte-ciel de dix-douze (10-12) étages? Et on va avoir encore des consultations? Un plan de conservation fait le tout de dire : qu'est-ce qu'on envisage? Qu'est-ce qu'on préfère? Qu'est-ce qui doit arriver sur ce lieu-là pour s'assurer de l'intégrité ou de l'authenticité du site.

1090

Vous avez raison, on avait toujours ce problème que dès qu'il y a des universités, dès qu'il y a des hôpitaux, l'Hôpital Général voulait faire agrandir deux fois leur site. Alors, on a des difficultés de dire : non, mais il y a quand même un niveau qu'il faut dire : « Basta! » Ça y est, on ne construit plus sur le mont Royal.

1095

LE PRÉSIDENT :

En fait, on revient à la question de la vision encore une fois. C'est toujours ça qui nous anime, je comprends bien. Bon, est-ce qu'il y a d'autres questions? Non? Bien, merci beaucoup.

1100 **Mme MYRIAM GRONDIN :**

Merci.

1105

CLAUDINE DEOM ET MARIE-ODILE TRÉPANIÉ

LE PRÉSIDENT :

1110

Mon voisin me disait que c'est toujours trop court, trop bref les présentations. Est-ce que d'abord monsieur Burke ou madame Tousignant sont arrivés? Non.

1115

Alors donc, on va passer, si vous le voulez à Rayside Labossière architecture, design et urbanisme qui veulent nous présenter, je pense, le plan de réhabilitation des espaces de l'Hôtel-Dieu, mais ils ne sont pas là.

1120

Est-ce que l'Université McGill est là? Oui. Donc, monsieur M. Morty Yalovsky, vice-président aux finances et monsieur Robert Couvrette. Comme vous voulez, on va gérer ça le plus simplement possible. Est-ce que madame Deom et Marie-Odile Trépanier sont arrivées?

Est-ce que vous seriez prêtes à venir maintenant.

Mme CLAUDINE DEOM :

1125

Oui. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1130

Bonsoir.

Mme CLAUDINE DEOM :

1135

Alors, Monsieur Lefebvre et membres du comité d'audition, bonsoir. Je me présente, dans un premier temps, Claudine Deom, professeure à l'École d'architecture à l'Université de Montréal, coordonnatrice de la maîtrise en conservation du patrimoine bâti à la Faculté de l'aménagement. Je suis accompagnée de Marie-Odile Trépanier, professeure honoraire de l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement.

1140 En l'absence de notre directeur des politiques, Dinu Bumbaru, qui au moment où on se parle est parti vers des contrées étrangères.

LE PRÉSIDENT :

1145 Il est toujours en vacances quelque part.

Mme CLAUDINE DEOM :

1150 C'est vous qui le dites. C'est enregistré. Ce sont vos paroles. Donc, il vous envoie ses salutations et ses regrets de ne pouvoir être ici ce soir et nous confie la tâche de présenter le point de vue d'Héritage Montréal sur ce projet de plan de conservation.

1155 Je tiens quand même à préciser que Marie-Odile Trépanier et moi, nous sommes des bénévoles pour Héritage Montréal. Nous faisons partie d'une petite équipe, un petit groupe de bénévoles qui s'appellent le Comité patrimoine et aménagement, le COPA pour les intimes, qui se penche sur les questions de contenu et les prises de position d'Héritage Montréal dans les dossiers publics. Voilà.

1160 Quelques mots aussi que nous estimons très important de vous rappeler que Héritage Montréal n'est pas un bras quelconque de la Ville de Montréal, malgré le fait que nous sommes là depuis quarante et un (41) ans. Il existe toujours parfois des méconnaissances à propos de notre statut et de notre rôle dans ce grand échiquier des acteurs de la conservation du patrimoine à Montréal et au Québec.

1165 Donc, Héritage Montréal est fondée par des citoyens en 1975. C'est un organisme à but non lucratif et indépendant, dont la mission est de promouvoir et de protéger le patrimoine bâti, architectural, paysager et naturel de Montréal, mais aussi, comme les lettres patentes nous l'apprennent souvent ou nous le rappellent plutôt souvent, l'ensemble du Québec.

1170 Je tiens à préciser également que Héritage Montréal c'est une petite équipe de permanence, une très petite équipe de permanence qui a donc contribué à la rédaction de ce mémoire. Héritage Montréal compte beaucoup sur ses bénévoles et c'est donc, je crois, une bonne information à garder en tête.

1175 Alors, nous vous remercions pour ce temps d'antenne, cette opportunité donc de partager nos remarques, nos commentaires suite à la lecture de ce plan, ce projet de plan de conservation. Nous sommes d'autant plus contents d'être là que c'est une occasion additionnelle, pour Héritage Montréal, de manifester son intérêt pour la protection du mont Royal et de son intérêt patrimonial global. On se rappellera que Héritage Montréal a été de plusieurs combats pour la conservation du

1180 mont Royal. En 84, et nous avons été de ceux qui ont fait valoir l'importance de protéger les perspectives visuelles vers la montagne depuis l'avenue McGill College.

1185 Nous avons, en 86, formulé une demande auprès du ministère des Affaires culturelles de l'époque pour un classement de la montagne. L'année suivante, nous avons récidivé auprès de la Ville de Montréal pour la création d'un site du patrimoine, ce qu'elle fit. Et depuis la création de la Table de concertation du Mont-Royal, Héritage Montréal y siège, donc depuis 2005. Et c'est d'ailleurs à titre de membre de la Table de concertation que Héritage Montréal a eu l'occasion de commenter à quelques reprises le processus de confection du plan de conservation, donc en amont à la séance de ce soir.

1190 **Mme CLAUDINE DEOM :**

Je crois que notre collègue Dinu vous a fait parvenir, par version électronique, notre mémoire. Vous l'avez bien?

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1200 **Mme CLAUDINE DEOM :**

Loin de nous l'intention de relire, passer au peigne fin ce mémoire. Nous aimerions plutôt en faire valoir les points saillants et, s'il y a lieu, comme l'ont fait Les amis de la montagne, nous sommes à votre disposition pour préciser certains aspects ou répondre à des questions.

1205 Alors, un premier commentaire général qui ressort de notre lecture de ce projet de plan de conservation, c'est qu'il constitue à notre avis un accomplissement que nous tenons à saluer. C'est une importante synthèse, pas facile de faire le choix de toutes ces informations qu'il y a à propos du mont Royal, dans une période historique qui est très, très, très longue, qui précède l'arrivée de l'homme blanc, et donc, qui va chercher dans la période précontact.

1210 Nous croyons que cette synthèse-là, elle va être utile pour plusieurs années, pour se rappeler qu'est-ce que c'est que le mont Royal, pour agir en guise d'aide-mémoire. Ces exercices-là, ils ne sont pas accessoires pour nous, et donc nous sommes très contents de voir cette synthèse à propos de l'histoire et de l'intérêt patrimonial, bien sûr, mais on va discuter un petit peu plus précisément de l'intérêt patrimonial, donc consigné dans un seul document de cette manière.

1215

1220 Nous croyons aussi que cette synthèse va être utile pour favoriser une vision commune, une vision commune du mont Royal et de son intérêt patrimonial, et on ne peut qu'espérer que ce plan de conservation permettra une cohérence. Et, comme on le dit dans notre mémoire, une discipline de l'ensemble des actions qui découlent du gouvernement du Québec et de ses différents ministères.

1225 On a qu'à penser – Myriam Grondin le mentionnait il y a quelques minutes – aux grandes propriétés institutionnelles qui ont accaparé beaucoup de nos énergies dans le domaine de la conservation au cours des derniers mois, pour constater à quel point c'est important que les différents ministères du gouvernement du Québec soient parties prenantes de la conservation du patrimoine du mont Royal et qu'ils fassent leur ce document, de manière à ce qu'il y ait une convergence plutôt qu'un discours qui est difficile à entretenir, parce que les objectifs sont différents. Donc, nous espérons donc que cette synthèse et la vision qui s'en dégage puissent permettre une plus grande facilité à cet objectif.

1235 Et donc, ça nous fait dire presque du même souffle que pour nous, à Héritage Montréal, ce qui est le défi pour ce plan de conservation, c'est sa mise en opération, c'est son application, c'est sa mise en oeuvre.

Donc, nous allons plutôt passer à ce point-là. Donc, la mise en oeuvre et les préoccupations que nous avons à ce sujet.

1240 Ça ne veut pas dire que, comme vous l'avez vu, si vous avez eu la chance de parcourir le mémoire, que nous n'avons pas eu notre grain de sel, disons, à ajouter à certaines des parties du document. Nous avons formulé quelques suggestions, quelques commentaires sur la section qui porte sur les valeurs. Nous l'avons également fait, bien entendu, sur les orientations. D'abord, elles étaient trop nombreuses pour les ignorer, n'est-ce pas? Et elles sont vraiment le coeur de ce plan de conservation, nous le reconnaissons d'emblée.

1245 À propos donc de ces orientations, de manière générale nous sommes tout à fait en accord avec ce qui est présenté. Ces actions-là, nous les comprenons dans le contexte dans lequel évolue le ministère. Donc, de ne pas avoir des critères ou des normes précises, mais plutôt des orientations. C'est clair. C'est clairement dit aussi d'ailleurs dans le document, si on prend le temps de le lire.

1255 Mais il n'en demeure pas moi que nous aurions souhaité, à Héritage, de mieux comprendre le cadre dans lequel s'inscrivent ces orientations. Je m'explique. Il y en a plusieurs. Elles touchent différents aspects du patrimoine du mont Royal et on aurait souhaité savoir, comme encore une fois on l'a précisé dans notre texte, comment les chartes et les recommandations internationales, notamment celles de l'ICOMOS, mais aussi on peut penser au Conseil de l'Europe, ont permis ou

n'ont pas permis ou dans quelles mesures ont-elles permis d'orienter finalement ce qu'on pourrait considérer comme étant la philosophie de conservation de ce plan pour le mont Royal.

1260 Et le Québec n'évolue pas en vase clos par rapport à ces doctrines internationales. Et je pense que l'exercice n'est pas accessoire, soit celui de bien comprendre où nous en sommes, qu'est-ce qui nous inspire, qu'est-ce que nous retenons de ces grandes théories internationales, et comment nous les appliquons tout simplement dans notre contexte; notre contexte culturel, notre contexte également plus particulièrement avec la montagne.

1265 Donc, je pense que c'est un exercice qui mériterait d'être précisé, parce qu'à bien des égards, le plan de conservation fait école. Et je reviens sur cette question dans quelques minutes.

1270 Donc, la question de la mise en oeuvre, c'est notre principale préoccupation à propos du plan de conservation. Notre préoccupation se décline en trois temps, elles ne sont pas nécessairement par ordre d'importance. Donc, je vous les donne comme ça, je vais mettre un peu de chair autour de ce texte que nous avons livré.

1275 Dans un premier temps, il nous apparaît crucial, incontournable, essentiel de faire en sorte qu'il y ait une coordination entre les différents outils qui existent pour la reconnaissance et aussi les outils de gestion du patrimoine du mont Royal.

1280 Il y a un atlas qui n'est pas un outil, mais il y a de la réglementation, il y a des plans, un plan de mise en valeur. Il y a différentes instances qui ont voix au chapitre, certaines sont décisionnelles, certaines sont plus de nature consultative ou influente à des degrés variables. Mais pour ce qui est de la gestion du territoire, il nous semble absolument important que le ministère prenne le leadership dans le fait d'assurer une cohérence entre les outils.

1285 À la page 9 du plan de conservation, on dit à propos des municipalités et je cite : « qu'elles ont la possibilité, si elles le souhaitent, de transposer les orientations du ministère dans leur réglementation. »

1290 Le cadre légal, je suis consciente qu'il est présent, mais pour moi et pour Héritage Montréal, c'est beaucoup plus important qu'il y ait, ce n'est pas juste un souhait, mais qu'il y ait cette cohérence entre les outils. Et je pense que c'est un leadership qui doit être pris par le ministère pour s'assurer qu'il y a cette cohérence, de manière à ce qu'il n'y ait pas des messages contradictoires ou des zones floues dans la gestion des autorisations qui envoient des signaux contradictoires aux parties prenantes.

1295

Dans un deuxième temps, on est préoccupés par la question des ressources. Il nous semble tout à fait judicieux d'avoir des recommandations où on favorise des traitements appropriés, par exemple, si on parle d'architecture, mais on peut sérieusement se questionner à savoir s'il y aura des ressources au ministère, en nombre et surtout en expertise, pour s'assurer que ces orientations-là soient bel et bien appliquées.

1300

Je pense que les ressources sont absolument essentielles et l'expertise l'est absolument aussi. Le domaine de la conservation du patrimoine a évolué beaucoup depuis quarante (40) ans; on parle de valeur, on parle d'éléments caractéristiques, d'énoncés de valeur patrimoniale, et cetera, il faut connaître ces outils-là quand on travaille au ministère, quand on travaille à la Ville de Montréal en question de patrimoine, ou même quand on travaille en entreprise privée, en architecture, en urbanisme ou en architecture du paysage ou autres disciplines de l'aménagement.

1305

1310

Et ces expertises-là, bien sûr que vous allez dire que je prêche pour ma paroisse parce que j'enseigne à l'Université de Montréal, mais vous avez en partie raison, ces expertises-là sont importantes et il faut s'assurer que dans la mise en oeuvre du plan de conservation, qu'elles soient bel et bien présentes pour s'assurer que les objectifs soient atteints.

1315

La troisième préoccupation que nous avons par rapport à la mise en oeuvre, c'est un besoin de vulgarisation, je dirais. C'est ce qu'ont évoqué Les amis de la montagne également. Il nous semble qu'avec ce grand document de cent soixante-huit (168) pages, ça mériterait d'avoir – un aparté – « un plan de conservation pour les nuls », pour paraphraser le journaliste Matias Marchal dans le journal le *Métro* au mois d'octobre dernier, dans le but de rendre le document peut-être un peu plus digeste. Parce qu'il faut le reconnaître, il parle le langage que nous parlons – nous étant les personnes en conservation du patrimoine – et ce n'est pas nécessairement un langage qui est accessible pour le commun des mortels.

1320

1325

Le ministère de la Culture a déjà fait un exercice, qu'il a effectué à mon avis avec brio, lorsqu'il a fallu expliquer la nouvelle loi de 2012, donc la *Loi sur le patrimoine culturel*. Il y a eu des condensés, des extraits. Il y a eu un effort de faire valoir qu'est-ce qui était différent dans la nouvelle loi par rapport à l'ancienne. Donc, je pense que le ministère sait très bien faire ce genre de chose. Et le plan de conservation du Mont-Royal, compte tenu de sa complexité, parce qu'il couvre des aspects naturels, des aspects culturels, je pense qu'il y aurait lieu de faire ce même exercice.

1330

Voilà. Pour terminer, parce que je ne voudrais pas prendre trop de votre temps, nous avons formulé quelques recommandations vraiment de nature très générale, et je crois que vous allez vite constater que finalement, elles s'inscrivent dans la continuité des préoccupations que je viens de vous exposer.

1335 Dans un premier temps – et ça me fait penser un peu à la question que vous posiez, Monsieur Filion, à propos de l'état de la montagne ou du diagnostic – il nous semble important à Héritage Montréal d'assurer un mécanisme de suivi à ce plan de conservation.

1340 L'horizon peut être celui que le ministère jugera le plus opportun, mais au gré des différentes autorisations et on peut, je crois, constater qu'il y en a plusieurs et parfois de très importantes, au gré aussi de l'évolution de notre connaissance et de notre perception de ce qui est patrimonial, de notre compréhension des valeurs qui sont complexes parfois, surtout dans le cas du mont Royal, il me semble que l'exercice de juger de l'efficacité du plan, de vérifier si les orientations sont bel et bien efficaces et bel et bien cernées, il me semble qu'il y a un exercice de mécanisme de suivi qui devrait être fait à un futur qui n'est pas trop éloigné.

1345 Le second point ou la seconde recommandation générale est plutôt de l'ordre d'une invitation qui nous est venue en constatant, à la lecture du plan qu'il y a, dans le cas du plan de conservation du Mont-Royal, vraiment un document et une démarche qui est inédite. Ce n'est pas dire que c'est le plus beau site patrimonial, je ne suis pas chauvin à ce point-là, mais il me semble que la complexité du site fait en sorte qu'une réflexion sur certains aspects plus théoriques de la conservation du patrimoine serait judicieuse.

1350 Sur la question des valeurs, par exemple, les valeurs paysagères versus les valeurs architecturales, surtout quand on pense à des préoccupations qui portent sur l'architecture de paysage et des projets d'architecture de paysage sur le mont Royal. Certes, il y a le plan de Olmsted, mais il y a aussi d'autres plus petites créations, plus petits aménagements qui, sans être l'oeuvre de concepteurs que l'on appelle des architectes de paysage, sont aussi de cette discipline-là qui est souvent à cheval sur des valeurs différentes ou sur des déclinaisons de valeurs qui peuvent être interprétées différemment.

1355 Ce genre de réflexion théorique, elle mérite d'être faite. Le Conseil du patrimoine du Québec le faisait. La CBCQ de l'époque avait fait des intéressantes réflexions sur les impacts patrimoniaux, par exemple.

1360 Il nous semble que le plan de conservation suscite des questions dont il faudrait peut-être un peu plus approfondir, si ce n'est que la question de l'adéquation entre l'architecture contemporaine dans des milieux anciens. Cette question-là, elle est loin d'être épuisée et, bon, elle est très pertinente pour le cas du mont Royal.

1370 Et enfin, une dernière recommandation porte sur un principe de cohérence que nous souhaiterions voir appliquer. Un principe de cohérence qui est inhérent à la décision du gouvernement du Québec de classer, de posséder, de nommer et identifier un site patrimonial de

1375 l'envergure de celui du mont Royal en ajustant, comme on l'écrivait, son cadre législatif et fiscal pour créer envers ce bien, toutes les conditions favorables pour sa conservation.

Voilà. Je m'arrête là-dessus. Merci de votre attention. Héritage Montréal est là pour accompagner des démarches, continuer un dialogue avec le ministère et le Conseil du patrimoine culturel du Québec et continuer son travail, finalement, de promotion et de mise en valeur et de protection du mont Royal. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1385 Merci beaucoup. Est-ce que Marie-Odile Trépanier, vous souhaitez ajouter quelque chose? Non? Évidemment, Héritage Montréal nous a habitués à des interventions de qualité. On en a une preuve encore ce soir, merci.

1390 Juste une question très technique. À votre mémoire, il y a trois annexes. Est-ce que ce sont des annexes qui sont là pour illustrer ou si je dois considérer que ces annexes font partie intégrante du mémoire que vous déposez? Il y a une annexe concernant une résolution de février 2013 sur l'avenir du domaine institutionnel; une résolution de 2014 sur la préservation et la mise en valeur des panoramas; et la troisième sur la protection et la mise en valeur du Golden Square Mile. Est-ce que ça fait partie intégrante du mémoire? Vous pourrez me répondre la semaine prochaine, si vous voulez.

1395 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIER :**

1400 Ce sont déjà des résolutions qui ont été adoptées il y a déjà un certain temps, qui ont été diffusées. On a déjà fait des démarches pour qu'elles soient prises en compte. Je pense que c'est une illustration de ce qui préoccupe Héritage Montréal, et les demandes que Héritage a faites depuis plusieurs années déjà.

LE PRÉSIDENT :

1405 O.K. Je vais rapidement, des petites questions d'éclaircissement simplement. Lorsque vous parlez du réseau viaire, vous faites référence, vous dites : « La référence aux caractéristiques et configurations patrimoniales plutôt qu'historiques, comme le propose le projet de plan, répondrait mieux à notre demande formulée pour Sillery à l'effet d'introduire la notion d'intérêt patrimonial. » La notion d'intérêt patrimonial. Ça, ça me paraît être une nouvelle... À quoi vous faites référence?

1410

Vous dites : « Introduire la notion d'intérêt patrimonial pour favoriser une approche plus critique en fonction de la valeur d'ensemble du site patrimonial. » J'ai un petit peu de difficulté à comprendre ce que vous voulez dire.

1415 **Mme CLAUDINE DEOM :**

Oui, c'est le texte de mon collègue, et donc, on va le décortiquer au meilleur de notre connaissance. Je vais le paraphraser. En fait, c'est une question de terminologie. Il est important pour nous de référer aux caractéristiques patrimoniales. La notion d'intérêt patrimonial, bon, ça veut dire que nous souhaitons que les éléments caractéristiques soient bien compris et je pense que le document le fait. Mais parfois, par exemple, lorsqu'on parle de patrimoine archéologique, il s'agit d'artéfacts qui composent des sites archéologiques qui sont patrimoniaux. Donc, c'est une question de terminologie.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci. Une question toute simple aussi. Vous dites quelque part dans votre mémoire qu'il y aurait lieu d'encadrer, voire même d'interdire l'affichage électronique. Or, on sait que la Société de transport de Montréal est en train, dans les prochains mois... a commencé déjà et est en train de transformer tous ses abribus à Montréal en de nouveaux abribus qui seront porteurs d'affichage électronique. Est-ce que ça vous apparaît incompatible? Parce que c'est une vraie question, ça, qui va se poser pour vrai, quand il va y avoir un abribus sur le chemin Camillien-Houde.

1435 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Bien, c'est clairement indiqué dans notre texte que les abribus sont aussi concernés par nos préoccupations. Donc, si on devait faire des abribus, des énormes affiches électroniques, ça ferait problème dans la montagne.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que c'est une question qui va être soulevée veux, veux pas. C'est une question de temps.

1445 **Mme CLAUDINE DEOM :**

Si je peux me permettre un commentaire supplémentaire?

1450 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais vous entendre là-dessus, parce qu'on vous demande de faire la job à notre place, dans le fond. Nous allons certainement être sollicités pour nous prononcer sur cette question-là, puis j'aurais souhaité vous entendre là-dessus.

1455 **Mme CLAUDINE DEOM :**

1460 En ce qui nous concerne, la question, ce n'est pas électronique versus statique ou d'autres supports de communication d'information des horaires d'autobus, par exemple – moi, la première que je trouve très utiles – je pense que c'est une question aussi d'éclairage et d'intensité d'éclairage. Le plan de conservation aborde cette question-là et signale qu'il y aura un contrôle ou qu'il y a une volonté de faire en sorte que cet aspect-là soit tenu en considération, considéré de manière à ce qu'il ne soit pas abusif. Et pour nous, l'éclairage de ces nouveaux abribus peut être problématique dans certains secteurs. Et on invite donc à une très grande vigilance à ce sujet.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce que j'entends c'est une question de gestion intelligente de la chose, entre autres termes.

1470 **Mme CLAUDINE DEOM :**

C'est toujours une question de gestion intelligente. Tout à fait.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est jamais blanc ni noir.

1480 **Mme CLAUDINE DEOM :**

Ni inintelligent, ou à tout le moins on l'espère.

Mme LISE MARTEL :

1485 Peut-être par rapport aux limites du site, on a entendu deux autres intervenants parler de la limite du site patrimonial, qui suggéraient de l'agrandir, avez-vous une position par rapport à cette question-là? Oui, je vais répéter ma question. On a entendu deux autres intervenants plus tôt dans la soirée parler de l'extension des limites du site patrimonial. Du côté d'Héritage Montréal, est-ce que vous avez une position particulière par rapport à ça?

1490 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Oui. Je pense que pour Héritage Montréal, comme pour Les amis de la montagne, la montagne c'est toute la montagne. Ce n'est pas le découpage, ce n'est pas seulement le découpage arbitraire qui avait été initié avec le site patrimonial de la Ville de Montréal, puis
1495 maintenant le site du patrimoine du gouvernement. La montagne, c'est le massif. C'est tout le massif. Et ça devrait aller jusqu'à Sherbrooke, ça devrait aller jusqu'à Villa-Maria, parce que la montagne vers l'ouest s'étire plus lentement, alors que vers l'est...

1500 **Mme LISE MARTEL :**

C'est plus abrupt.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

1505 ... c'est plus abrupt. Oui, c'est ça.

Mme LISE MARTEL :

D'accord, merci.

1510

Mme JULIE RUIZ :

Moi, j'aurais une question par rapport à votre intervention. Vous avez dit que ce serait
1515 intéressant de faire, que le plan fasse des liens avec les doctrines internationales en patrimoine. Est-ce que vous pouvez élaborer un petit peu plus sur quel apport vous voyez à l'intégration d'un tel lien avec les doctrines internationales dans un plan de conservation?

Mme CLAUDINE DEOM :

1520 Je pense qu'il y a des éléments de doctrine en conservation du patrimoine que nous réutilisons régulièrement sans savoir d'où elles proviennent. Un bon exemple de ça, c'est la volonté d'avoir une architecture contemporaine insérée dans un milieu ancien qui s'en distingue. Donc, une espèce de volonté, de justement ne pas avoir de mimétisme.

1525 C'est une façon d'entrevoir l'insertion ou les nouvelles composantes, disons pour être plus générale, qui remonte au 19e siècle. Donc, pour moi, ce commentaire – pour nous, je devrais dire – pour Héritage Montréal, l'importance de cette prise de conscience de la doctrine c'est de mieux savoir comment ces textes s'appliquent, ces textes, ces pensées et ces idées, et il y a plusieurs

1530 idées consignées dans plusieurs types de documents, comment ils s'appliquent dans la réalité du Québec et plus particulièrement dans la réalité de la conservation du mont Royal.

Mme JULIE RUIZ :

1535 Est-ce que je devrais comprendre votre intervention, comme finalement ce serait intéressant de faire une analyse de l'ensemble des plans de conservation qui ont été produits sur tous les sites patrimoniaux à l'égard des doctrines internationales plutôt que juste celui-ci?

Mme CLAUDINE DEOM :

1540 Oui.

Mme JULIE RUIZ :

1545 Oui?

Mme CLAUDINE DEOM :

1550 Vous savez, et ça, c'est un sujet qui m'intéresse particulièrement, donc je vais essayer de retenir mes ardeurs ici, mais le fait que nous ayons une telle loi qui s'appelle la *Loi sur le patrimoine culturel* et son contenu est vraiment une façon propre au Québec d'entrevoir la conservation du patrimoine qui est ancré dans une réalité qui est culturelle et qui s'inspire d'autres modèles internationaux, principalement de la France au 19e siècle.

1555 Et donc, cette approche a évolué à travers le temps, a été, comment dire, nourrie, a évolué, s'est affirmée d'une manière qui est celle du Québec. Et cet examen-là, théorique, si on ne le fait pas, et je ne dis pas que le cataclysme s'en vient si on ne le fait pas, mais si on ne le fait pas, à un moment donné, comment souhaiterait-on que l'évolution des idées se poursuive? C'est la pratique qui nourrit la théorie et vice et versa.

1560 **Mme JULIE RUIZ :**

Merci.

1565

LE PRÉSIDENT :

1570 Bien, merci beaucoup. Nous passons à l'Université McGill, mais si vous permettez, le temps que vous vous installiez, on a une question ici pour Chief Zachary-Deom.

Vous avez mentionné tout à l'heure la question du musée.

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

1575 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1580 Je voulais juste bien préciser, ce musée-là, il est situé à quel endroit? Pouvez-vous élaborer un petit peu sur cette question-là?

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

1585 It's being built. Ce n'est pas encore un édifice, mais ça sera complété dans un an.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

1590 Puis nous avons eu beaucoup de relationship with the museums Pointe-à-Callière, Louise-Pothier and McCord, various museums that are assisting us, and the National Museum as well, with President Jean-Pierre Blais, I believe is his name. So, everyone is assisting us to achieve what we are hoping for.

LE PRÉSIDENT :

1600 Yes. It is located in Kahnawake, is it?

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

It will be located in...

1605 **LE PRÉSIDENT :**

It will be located there.

1610 **CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :**

Yes. We are anticipating work in the spring, start of work in the spring on the museum.

M. SERGE FILION :

1615 What do you think about the *genius loci*? Why the museum is not in the vacant building in the Mont Royal, you know? Why the museum is not on the site where the archaeological vestiges were found?

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

1620 Because our museums would be all over the country. But really, we have to be logical in terms of where we are now. Où nous sommes maintenant.

M. SERGE FILION :

1625 Okay, I understand.

CHIEF CHRISTINE ZACHARY-DEOM :

1630 We could have museums for the Kahnawake Mohawks all the way to North-West Territories because we travelled with the Fraser and the Thomson expeditions and we could be in Egypt as well where our men lied buried because we've travelled throughout this continent, throughout the world.

1635 So, this is our history; we have a phenomenal history, the best history in this country is Kahnawake's history known to no one. The most amazing history that nobody knows, that's why the museum is so important.

LE PRÉSIDENT :

1640 Merci beaucoup.

1645

**MORTY YALOVSKY,
ROBERT COUVRETTE ET CAMERON CHARLEBOIS**

LE PRÉSIDENT :

1650

Donc, nous accueillons maintenant les représentants de l'Université McGill, monsieur Yalovsky, monsieur Couvrette et monsieur Charlebois. C'est bien cela? Alors, nous vous écoutons.

M. MORTY YALOVSKY :

1655

Bonsoir. Je m'appelle Morty Yalovsky et je suis le vice-président Administration et Finances de l'Université McGill. Et je suis accompagné avec mes collègues, monsieur Robert Couvrette, le vice-principal adjoint, Services universitaires, et Cameron Charlebois, conseiller principal auprès de moi-même.

1660

Pour commencer, nous sommes reconnaissants au gouvernement du Québec, à la Ville de Montréal et aux citoyens vigilants de se préoccuper de l'avenir de cet atout incomparable pour la métropole.

1665

J'aimerais remercier la commission pour l'opportunité qui nous est offerte pour présenter notre commentaire au sujet du projet de plan de conservation de Montréal. Nous trouvons cet important document intéressant en plusieurs points de vue. Le sujet est d'une importance marquée pour McGill et toute la collectivité montréalaise et québécoise. Le contenu du document est complet et très civil, et les orientations proposées sont pertinentes.

1670

Maintenant, j'aimerais passer la parole à monsieur Couvrette qui sera suivi aussitôt par monsieur Charlebois.

M. ROBERT COUVRETTE :

1675

Merci, bonsoir. Fondée en 1821, l'Université McGill compte deux campus; un au centre-ville et un à Macdonald à Sainte-Anne-de-Bellevue. Nous avons dix (10) facultés, quarante mille (40 000) étudiants; nous possédons et occupons deux cent soixante-six (266) immeubles pour une superficie totale de huit cent soixante-dix-neuf mille mètres carrés (879 000 m²) bruts.

1680

Le campus principal se compose de trente-deux (32) hectares de terrain au coeur du centre-ville, principalement dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, constitue environ quatre-vingt-douze pour cent (92 %) de l'espace des bâtiments de l'Université McGill.

1685 Force nous est de constater que cet espace ne suffit plus à accueillir le personnel et les activités universitaires. Et le ministère de l'Enseignement supérieur reconnaît que McGill accuse un déficit d'espace d'environ trente-sept mille deux cents mètres carrés (37 200 m²) bruts.

1690 Pour McGill, selon les principes de planification et de conception d'une université approuvée par son Conseil des gouverneurs en 2008, un lien durable et profond unit McGill au mont Royal, site qui l'héberge depuis près de deux siècles. D'ailleurs, voyant le mont Royal comme l'une des principales caractéristiques de la ville, McGill soutient les efforts de préservation et d'aménagement qui y sont rattachés. Et elle est consciente de l'importance de trouver un équilibre entre ses besoins d'espace et ceux du milieu naturel fragile de la montagne.

1695 Nous nous efforçons d'atteindre cet équilibre tout en honorant aussi notre engagement à l'égard du maintien de l'efficacité énergétique dans nos opérations et notre développement, principe qui nous tient à coeur dans la prise de chacune des décisions liées à l'infrastructure. La durabilité est l'un des principaux engagements de McGill et nous avons fait de grands progrès en matière d'efficacité énergétique au cours des dernières années.

1700 Forte de plus de cent quatre-vingt-dix (190) ans d'histoire, l'Université possède l'un des parcs immobiliers les plus vieux de la province. Plus de soixante pour cent (60 %) de ses bâtiments, des bâtiments de l'Université ont été construits avant les années 1950 et au-delà de treize pour cent (13 %) l'ont été avant 1900.

1705 Par conséquent, selon une étude réalisée sous l'égide du Bureau de coopération interuniversitaire, aussi appelé BCI, l'entretien différé accumulé répertorié représente une dépense globale différée approximative d'un point trois milliard (1,3 G\$) pour l'ensemble de notre campus. Incluant plus de deux cents millions de dollars (200 M\$) ayant trait à l'entretien différé qui touche des bâtiments qui ne font pas l'objet de soutien gouvernemental de Québec. Ce qui est notamment le cas des résidences universitaires aussi localisées au sein de l'arrondissement historique du Mont-Royal.

1715 McGill est à revoir son portefeuille immobilier en fonction des critères suivants :

- Adéquation avec ses besoins en matière d'enseignement et de recherche;
- Respect de la valeur patrimoniale des bâtisses;
- Coût d'entretien et de rénovation;
- Et financement qui lui sera consenti à l'avenir.

1720 Elle s'attache à mettre au jour les meilleures pratiques et à explorer des idées novatrices afin de résoudre les nombreux défis qu'elle est appelée à relever en matière d'infrastructures. Pour répondre aux besoins urgents décrits ci-dessus, l'Université a mis sur pied un programme de

1725 rattrapage de l'entretien différé accumulé et a contracté des emprunts totaux de trois cents millions de dollars (300 M\$) afin d'assurer une partie du financement nécessaire à la réalisation de travaux d'entretien majeurs.

1730 McGill a aussi indiqué à la collectivité montréalaise qu'elle étudiait la possibilité d'acquérir le site de l'ancien hôpital du Royal-Victoria afin de remédier à son déficit en matière d'espace.

Je laisse maintenant la parole à Cameron Charlebois.

M. CAMERON CHARLEBOIS :

1735 Merci, Robert. Bonsoir. Donc, dans le cadre des activités que vient de mentionner Robert, la créativité et la flexibilité devront être au coeur des solutions retenues, qui devront tenir compte de notre histoire collective et permettre à McGill de poursuivre son évolution afin de maintenir son rang parmi les plus prestigieuses universités du monde.

1740 McGill s'attache également à harmoniser son riche patrimoine architectural et naturel à son besoin de progresser. À titre d'université du 21^e siècle reconnue à l'échelle mondiale, elle a pour mission de favoriser la création et la transmission du savoir en offrant la meilleure instruction possible, en effectuant la recherche et des travaux savants jugés excellents, selon les normes internationales des plus rigoureuses et en étant au service de la société.

1745 Toutefois, McGill se heurte à des grandes difficultés lorsqu'il s'agit de concilier les besoins universitaires contemporains, comme je viens de mentionner, à la protection du patrimoine, et ce pour deux raisons principales :

- 1750
- Le nombre important de structures à valeur patrimoniale dont elle est responsable;
 - Et l'emplacement de presque l'ensemble de son parc immobilier au coeur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

1755 Aussi, la situation actuelle de son infrastructure met en péril quelques-uns des plus importants édifices à valeur patrimoniale que possède Montréal, de même que les capacités de McGill de remplir sa mission première : à recruter des candidats internationaux de talents et les inciter à demeurer au Québec.

1760 Il existe un écart considérable entre les exigences en vigueur afin de respecter des normes strictes visant à préserver la valeur patrimoniale de certains édifices lors de leur entretien et de leur rénovation, d'une part, et les ressources disponibles à cette fin, d'autre part.

1765 Précisons que le projet de plan de conservation, je cite : « [...] sert à concilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant. » C'est une citation extrêmement importante pour McGill.

1770 Ensemble, nous devons protéger, adapter et développer l'infrastructure de McGill. Dans un contexte de pénurie chronique de ressources, nous devons faire montre de créativité, d'innovation et de flexibilité afin d'imaginer des solutions respectueuses du patrimoine McGillois, tout en permettant à notre institution de poursuivre son évolution et sa quête de l'excellence.

1775 Pour y parvenir, il faudra mettre en oeuvre les orientations du plan final de manière réfléchie en tenant compte des choix que doivent faire le gouvernement, la Ville et l'Université dans ce contexte exigeant.

En terminant, nous, McGill, accueillons avec enthousiasme le projet du plan qui se distingue par sa transparence et ses données caritatives. L'Université aimerait néanmoins soumettre quelques recommandations telles que mises dans notre mémoire.

1780 D'abord, ajouter au plan les dispositions invitant les parties intéressées à présenter des idées ambitieuses et novatrices en matière de réparation et d'entretien, de réutilisation adaptative et de développement des propriétés situées dans la zone patrimoniale.

1785 Deuxièmement, en partenariat avec la Ville de Montréal, veiller à simplifier les processus, à améliorer la collaboration et à accélérer le processus d'autorisation dans la zone patrimoniale au fur et à mesure de la mise en oeuvre du plan.

1790 Et troisièmement, s'assurer que la mise en oeuvre du plan tienne compte du portrait d'ensemble, ce qui signifie notamment de viser l'atteinte d'objectifs globaux, plutôt que de s'en tenir à l'interprétation stricte lors de chaque intervention.

Je repasse maintenant la parole à monsieur Yalovsky.

M. MORTY YALOVSKY :

1795 L'Université souhaite engager un dialogue continu avec le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les parties intéressées relativement à l'interprétation des dispositions de plan final afin de définir et d'adopter des approches à la fois novatrices et efficaces en matière d'entretien et développement des infrastructures.

1800 Maintenant, merci beaucoup pour votre attention, nous serons heureux maintenant de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1805 Bien moi, il y a une question, bien sûr, c'est, bon, évidemment, vous soulevez l'enjeu financier qui est loin d'être négligeable, on le reconnaît bien. Mais faisons l'exercice intellectuel d'essayer d'oublier l'enjeu financier; pas facile, mais essayons. Est-ce que tel qu'il est rédigé, le plan actuel, est-ce qu'il vous apparaît comme une contrainte pour la suite de votre entretien préventif et différé et, et cetera?

1810 Puis ma sous question c'est : vous envisagez la possibilité d'acquérir le Royal Vic., est-ce que, le cas échéant, le plan va également constituer une contrainte ou pas?

M. ROBERT COUVRETTE :

1815 Pour ce qui est du Royal Vic., son acquisition, je ne pense pas que ça constitue une contrainte. Cependant, il faudra travailler en partenariat, et comme il est mentionné dans les recommandations, c'est une question de travailler dans une vision globale, une vision d'ensemble et non juste par rapport au Royal Vic., mais également par rapport à nos autres bâtiments patrimoniaux. Il faut le regarder dans une vision d'ensemble.

1820 Pour ce qui est lui-même du Royal Vic., ce qu'on a présenté en termes de projet actuellement sur la table répond à plusieurs enjeux qui, je crois, lors des présentations à la Table du Mont-Royal ou ailleurs, ont fait l'unanimité.

1825 **M. CAMERON CHARLEBOIS :**

1830 Peut-être que j'ai lu le document avec un certain biais, mais ce que j'ai bien noté c'était la notion qu'on misait sur la flexibilité et l'interprétation lors de la mise en oeuvre et le plan d'action. Pour vivre dans un monde réel, il faut dire que... Je vais vous donner un exemple; puis je ne veux pas exagérer, mais il y a un pavillon de McGill que je ne vais pas nommer, mais qui est évidemment dans l'arrondissement dont juste la réparation de la pierre et les fenêtres dépasse un coût de quatre-vingts millions (80 M\$), sans aucun retour sur l'académique, sans aucun bénéfice dans l'utilisation académique du bâtiment, qui est déjà en déclin à cause que c'est mal adapté aux usages qu'on veut y prêter.

1835 Donc, si nous allons nous attaquer à notre problème d'entretien différé d'une part, et du développement de l'Université d'autre part, mis à par le Royal Victoria où les mêmes problèmes vont se poser, nous avons un problème sérieux de toute la notion d'une réutilisation adaptative de bâtiments anciens qui ont été conçus dans un temps où les méthodes d'enseignement et les usages mêmes étaient différents.

1840

1845 Alors là, McGill on a deux cents (200) de ces immeubles-là; ce n'est pas juste trois ou quatre. Donc, c'est comme le Vieux-Montréal, mais sauf sur le mont Royal. Donc, c'est un enjeu extrêmement important comment nous allons interpréter les interventions dans les immeubles et qu'est-ce qui se serait acceptable comme solution de rechange.

1850 Et je fais une parenthèse, si mes collègues me le permettent. C'est même si on avait l'argent, il faut se poser la question : est-ce que c'est bien dépensé? Donc, quand on parle de quatre-vingts millions de dollars (80 M\$), même si l'argent coulait sur les trottoirs, est-ce que ça serait la meilleure utilisation de cet argent-là dans les circonstances? Je ne dis pas oui, je ne dis pas non, mais il faut réfléchir puis il faut pouvoir en discuter de ça.

1855 **M. SERGE FILION :**

D'abord, juste une petite question. Je pense que tout le monde se réjouit de vous voir vouloir acquérir le Royal Victoria. La petite question, puis la grosse suivra, la petite question c'est dans le réaménagement du campus du Royal Vic., est-ce que pour vous il y a possibilité de redonner à la montagne certains espaces pavés en parking, certains édifices désuets, une espèce de curetage qui redonnerait tout son panache à ce bâtiment puis à la montagne d'un seul coup?

1860 **M. ROBERT COUVRETTE :**

1865 C'est une question facile dans le sens qu'elle a été... oui, la réponse c'est oui. Et ça a été présenté à la Table du Mont-Royal et au ministère de la Culture, au ministère du Patrimoine, au ministère de l'Éducation, à plusieurs endroits, le projet. Alors, je mets « le projet » avec, parce qu'il y a toujours un bémol avec un projet. On est au début de la planification, mais ce qui a été mis sur la table c'est de redonner à la montagne environ deux point deux (2,2) acres de terrain à la montagne et de réduire les espaces de stationnement de mille cent soixante-dix (1 170) par cinquante pour cent (50 %), grosso modo.

1870 Alors, ça a été présenté comme ça à titre de projet au moment où on se parle et j'insiste sur le mot « projet ».

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Juste une précision. Vous parlez de réduire les espaces de stationnement en les éliminant ou en les relocalisant?

1880

M. ROBERT COUVRETTE :

En les éliminant. Surtout les espaces de stationnement qui sont dans la partie supérieure nord du campus.

1885

M. CAMERON CHARLEBOIS :

Puis j'aimerais peut-être aussi ajouter, ce n'est pas juste les espaces de stationnement. En planifiant l'ensemble du campus, il y a aussi des intentions de réduire l'empreinte au sol dans la mesure du possible, améliorer la continuité du paysage. Tout ça est à venir en termes de réintégrer le campus du Royal Vic. au mont Royal. Mais la planification n'est pas faite encore.

1890

LE PRÉSIDENT :

Une autre question?

1895

M. SERGE FILION :

Oui. Bien, ils ont tellement bien répondu que ça nous donne le goût d'en poser plusieurs, mais je vais me limiter à une. Ce n'est pas vraiment une question, c'est un commentaire. Pour avoir fait un exposé à l'ensemble des cadres canadiens en patrimoine public, patrimoine immobilier public à Québec au printemps dernier, je leur disais : « Yes we can. » Mais là, je ne suis plus sûr aujourd'hui si mon slogan est bon, mais je pense que ce qu'il faudrait mettre – puis là, ce sera dans la discussion dont vous parlez pour l'avenir, Cameron –, moi je pense que les économies à réaliser, si on imaginait le scénario catastrophique que McGill étant trop à l'étroit et ayant des coûts, des déficits d'entretien accumulés, que ça s'avère impossible et que vous déménagiez au Collège Macdonald ou encore plus loin en banlieue, je pense que les coûts économiques, les coûts sociaux et les coûts fiscaux seraient largement supérieurs aux besoins financiers que vous avez pour entretenir en bon père de famille ou en bonne mère de famille, l'ensemble de votre campus.

1900

1905

1910

Et je pense qu'il y a là une source de financement, ce qu'on appelle les redevances de développement, les coûts de développement, en tout cas, il y a toute une mécanique fiscale et foncière. Si ça vous intéresse, je pourrais vous mettre en communication avec des chercheurs universitaires qui travaillent sur ces aspects-là, mais je pense qu'il y a un dossier à monter. Et ce commentaire-là vaut à mon sens pour tous les bâtiments patrimoniaux qui sont possédés par l'État et par ses bras immobiliers comme la SQI, les hôpitaux, l'éducation.

1915

Souvent, on fait de mauvaises comparaisons. On compare les gestionnaires de l'immobilier public : « Bon, bien, ça te coûte tant du pied carré pour faire de l'éducation », alors que dans le champ, à cinq kilomètres plus loin, ça coûterait la moitié du prix. Mais personne ne dit : « Oui, mais

1920 il va falloir rallonger les services d'aqueduc et d'égout. Il va falloir rallonger les réseaux de transport en commun, il va falloir... » Puis on ne sera jamais libérés de notre responsabilité d'entretenir les vieux bâtiments qu'on a abandonnés. Donc, c'est perdant, perdant. Alors, il y a une mathématique à développer, si on est intéressés à suivre ça.

1925 **Mme LISE MARTEL :**

J'imagine que vous avez un inventaire de votre parc immobilier. Est-ce que vos bâtiments sont classés en fonction de leur valeur patrimoniale, certains étant plus intéressants que d'autres? Comment vous gérez cette dimension-là sur le campus?

1930

M. ROBERT COUVRETTE :

Nous avons une évaluation globale d'un ensemble de nos bâtiments. Les bâtiments ne sont pas classés patrimoniaux, mais nous avons, à l'interne, si on veut, la valeur patrimoniale de chacun de nos bâtiments. L'étude a été faite.

1935

Mme LISE MARTEL :

D'accord.

1940

Mme JULIE RUIZ :

Moi, j'aurais une question. Vous avez des préoccupations sur la mise en oeuvre du plan et notamment sur votre souhait d'avoir un partenariat finalement avec le ministère de la Culture? Un partenariat pour que finalement les objectifs globaux soient bien arrimés et qu'il n'y ait pas une application stricte des directives du plan. À quel moment du développement de vos projets vous aimeriez voir mis en oeuvre ce partenariat avec le ministère de la Culture?

1945

M. ROBERT COUVRETTE :

Je dirais immédiatement, là, mais je vais laisser Cameron vous répondre.

1950

M. CAMERON CHARLEBOIS :

Bien, immédiatement. D'ailleurs, c'est un partenariat qui doit aussi inclure la Ville de Montréal, parce qu'on doit s'adresser aux deux instances. Et chaque intervention devient l'objet d'un traitement des dossiers par les différentes instances. Alors, l'idée c'est si McGill envisage, sur le côté entretien différé, un investissement sur les quinze (15) ans, vingt (20) ans d'un point trois milliard (1,3 G\$) avec le gouvernement, évidemment – mais là, nous avons déjà contracté un

1955

1960 emprunt important –, et aussi avec le Royal Vic un autre milliard de dollars (1 G\$), il faudra une entente d'ensemble de comment nous allons le mettre en oeuvre tout ce programme-là.

Mais nous ne sommes pas rendus là encore. Mais il faut avoir le dialogue ouvert dès la première heure afin de concevoir des solutions qui peuvent être acceptables.

1965 **Mme JULIE RUIZ :**

Et actuellement, est-ce que vous avez ce dialogue-là avec le ministère de la Culture ou pas?

1970 **M. CAMERON CHARLEBOIS :**

Pas sur le plan global comme on l'a connu. C'est sur des projets. Le dialogue est tellement positif et constructif à tous égards, mais sauf pas sur le plan global de l'Université.

1975 **Mme JULIE RUIZ :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1980 Merci beaucoup. Alliez-vous ajouter quelque chose? Non? O.K. C'est bon. Merci.

1985 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que Ron Rayside est ici? Est-ce qu'il est arrivé? Non, je ne le crois pas. Adrian Burke non plus? Et il y avait également Claire Tousignant? Non?

1990 Donc, on va donc suspendre nos travaux jusqu'à demain soir. Demain soir, on continue avec sept ou huit autres mémoires. Je vous remercie de votre attention. Je remercie les gens qui ont pris la peine de venir nous exposer leur point de vue ce soir.

1995 Est-ce que vous vouliez intervenir, Monsieur? Oui? Bon, juste un instant, en attendant votre intervention, je voulais simplement vous remercier donc et remercier mes collègues du Conseil qui, soi dit en passant, sont aussi des bénévoles. Alors, donc, je les remercie en votre nom.

DENIS ROY

2000 **M. DENIS ROY :**

Merci de me permettre d'intervenir. Je ne suis pas inscrit, mais je trouve intéressant que vous puissiez donner la parole à un citoyen.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

Pour peu que vous vous identifiez.

2010 **M. DENIS ROY :**

Alors, mon nom c'est Denis Roy. J'habite à Ville Mont-Royal. On parle de la montagne du Mont-Royal, moi, j'habite à Ville Mont-Royal. Et donc, à ce moment-là, j'ai pris quelques notes pour...

2015 Bon, pour me présenter. C'est que moi je suis... dès mon enfance, en fin de compte, j'ai été élevé dans un milieu naturel et très, très, très jeune, en fin de compte, vers l'âge de douze (12) ans, treize (13) ans, j'ai eu la chance de faire partie du mouvement scout. Donc, ça a été une mission éducative pour moi et j'ai été très, très, très, très, très jeune, sensibilisé à l'élément de la protection de l'environnement, l'écologie, le recyclage, le milieu naturel, et cetera, et cetera, et donc, ça a été pour moi un élément très, très marquant, la dimension de l'éducation puis de participer avec des jeunes de mon entourage à l'élément, en fin de compte, d'être conscients de l'environnement puis de protéger notre milieu écologique.

2025 Alors, moi, en fin de compte, ce que j'ai à vous dire aujourd'hui c'est que je suis utilisateur, je ne discute pas, en fin de compte, ou je ne représente pas un groupe quelconque, encore moins l'équivalent de ce que je viens d'entendre, mais comme citoyen, comme citoyen responsable.

2030 Donc, moi, en fin de compte, je vais assez régulièrement à la montagne pour marcher en compagnie de mon épouse, les enfants, les petits-enfants, et cetera. Et je pars aussi de Ville Mont-Royal et je pars à vélo pour venir sur la montagne. Je trouve que c'est un milieu, c'est un beau cadeau, en fin de compte, la dimension historique que la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec a su préserver une telle montagne.

2035 Et on se doit, nous, de faire des actions pour préserver et continuer à préserver cette montagne-là, pas nécessairement pour moi, mais pour mes enfants, mes petits-enfants, nos petits-enfants, et cetera, et que pour des siècles, en fin de compte, cette montagne-là soit préservée.

2040 Cependant, j'ai un message très, très important à dire et c'est mon opinion d'écologiste. Je
vois qu'il y a des envahisseurs qui entourent la montagne. Exemple, le milieu universitaire, les
grosses résidences, et cetera. Et moi, quand je vais sur la montagne puis que je vois le lac des
Castors enrubanné d'un muret de béton, personnellement, moi, ça me dérange. Puis je ne
comprends pas que dans les années 2000, ça a pris deux ans rénover le lac des Castors, le
contour. Je ne comprends pas que ça a pris deux ans et je ne comprends pas que la Ville de
2045 Montréal ne se soit pas associée avec le milieu universitaire pour faire un aménagement du lac des
Castors qui soit respectueux de l'environnement.

2050 Je vais vous donner deux exemples. J'ai habité près de vingt (20) ans à Saint-Bruno-de-
Montarville. Dans les années 70, concernant le lac du Village, il y a eu des discussions très, très
importantes quant à l'aménagement du lac du Village. Si vous passez par là, allez voir ce lac-là.
C'est à proximité du centre-ville. Je ne parle pas des lacs sur la montagne; les lacs sur la
montagne, ça fait partie du parc de conservation, c'est extraordinaire, c'est très beau. Mais je parle
du lac du Village qui fait partie du milieu urbain.

2055 Et dans les années 70, il y avait eu des discussions à savoir : qu'est-ce qu'on fait pour
aménager ce lac-là? Puis effectivement, ça revenait à la surface de dire, que des gens disaient :
« On devrait faire une belle ceinture en béton alentour du lac. » Et sont arrivés, en fin de compte,
des gens sensibles à l'écologie puis qui ont dit : « Non. On va essayer de le garder le plus naturel
possible. » Et allez le voir aujourd'hui, là, et c'est un beau lac naturel. Il y a de la verdure, ce n'est
pas bétonné, il y a un contact qui se fait entre l'eau et la verdure, les insectes, et cetera, des petits
2060 poissons. Et c'est un milieu qui est vraiment numéro 1, qui a été préservé et où, en fin de compte,
on s'est préoccupé de l'aspect écologique.

2065 Moi, quand je vois le lac des Castors, je trouve que c'est une erreur monumentale. Le site
environnemental est extraordinaire, mais qu'on ait fait une pareille ceinture de béton alentour du lac
des Castors, pour moi, j'en suis énormément déçu. On aurait pu avec nos milieux universitaires
faire un aménagement beaucoup plus naturel du lac des Castors.

2070 Et un autre exemple sur lequel je me suis impliqué, c'est le parc régional de Longueuil qu'on
appelle maintenant le parc Michel-Chartrand. Il y a également des petits lacs, là, et eux aussi, la
Ville de Longueuil, ils ont résisté à l'idée de bétonner le contour du lac. Et allez vous promener au
parc régional de Longueuil, c'est un milieu naturel et où, en fin de compte, il n'y a pas de béton
entre la verdure et le bleu de l'eau. Là-dessus, c'est deux villes vraiment où je peux faire des
félicitations quant à l'aménagement d'un lac.

2075 Maintenant, moi, je me pose toujours la question puis j'ai l'occasion d'en parler quand je me
promène sur la montagne, comment se fait-il qu'on ait fait cette erreur-là? Alors, peut-être que vous
allez avoir la réponse à un moment donné dans vos discussions.

2080 Donc, à ce moment-là, moi, c'est ça que je voulais vous dire. Et quand on fait de l'aménagement puis on peut préserver, en fin de compte, le patrimoine du territoire de la montagne, bien, qu'on utilise les ressources qui l'entourent puis que ces ressources-là puissent faire part de leurs préoccupations en termes d'écologie, en termes d'aménagement pour respecter vraiment le milieu naturel de cette montagne-là.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci de nous dire ça puis merci de cette intervention. C'est sûr qu'on est nombreux à avoir observé des – comment dirais-je – des situations comme celles-là. Je ne les qualifierais pas, comme celles que vous mentionnez autour du lac des Castors.

2090 Mais sans vouloir prendre la défense de qui que ce soit, il reste qu'on doit se féliciter, comme nation, de s'être doté en 2012, 2011, 2012, d'une loi, qui s'appelle la *Loi sur le patrimoine culturel*, qui est une innovation et qui va plus loin que ce qu'on observe dans beaucoup d'autres pays, la plupart des autres pays d'ailleurs, et qui, pour la première fois, pour la première fois dit, parce qu'un site patrimonial comme celui du mont Royal existe depuis 2005, d'autres existent, comme le Vieux-Québec, existent depuis 1962-63, quelque chose comme ça, donc ce n'est pas d'hier que ça existe.

2100 Ce qui est nouveau, cependant, c'est qu'on se donne des outils de gestion. On dit : « From now on, à partir de maintenant, nous allons gérer les sites patrimoniaux en se donnant des orientations pour les préserver puis mettre en valeur ses caractéristiques patrimoniales. » Ça, ça m'apparaît être une avancée.

2105 Bien sûr, les plans de conservation qui sont actuellement à l'étude, dont celui-ci qui fait l'objet de cette consultation, sont sûrement perfectibles, mais il faut se dire que c'est quand même une avancée considérable, c'est une première. On a enfin un outil de gestion qui peut être amélioré, j'en suis convaincu, puis on va travailler à le faire. Et puis on a évoqué ce soir l'idée même de les actualiser pour les rendre, pour les adapter aux changements, qu'ils soient changements climatiques ou autres, mais là, il y a un outil. Il y a cinq ans, il y a dix ans, il n'y en avait pas d'outil. Maintenant, il y en a un.

2110 Alors, je pense que ça pourrait aller dans le sens de vos préoccupations, je crois.

M. DENIS ROY :

2115 Tant mieux.

LE PRÉSIDENT :

2120 En fait, on l'espère.

M. DENIS ROY :

2125 Il ne faut pas se préoccuper de nous, on ne fait pas ça juste pour nous, là. C'est pour nos enfants, nos petits-enfants, et cetera. Et faire en sorte à ce que nos investissements puissent se traduire vraiment en éléments positifs pour les citoyens qui vont venir puis qui vont habiter Montréal et les villes environnantes, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

2130 Merci beaucoup.

M. DENIS ROY :

2135 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2140 Est-ce qu'il y aurait d'autres interventions ce soir? Sinon, bien, j'espère vous revoir demain. On verra. Merci beaucoup, bonne soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 23 NOVEMBRE 2016 À 19 H

2145

2150

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle d'un enregistrement numérique, et ce, au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

2155

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.